



05 Editorial

06 Institution

Adhésion de la commune de Labatmale
Prises de compétences
eau / assainissement, voirie d'intérêt communautaire et action sociale
Communauté de communes de Gave et Coteaux
Centre d'incendie et de secours
Services publics

12 Actualité et activités des services

14 Ressources humaines, formation & concours
16 Communication & systèmes numériques
18 Aménagement de l'espace
20 Habitat et cadre de vie
22 Développement économique
26 Office de tourisme
30 Réseau des bibliothèques
32 Patrimoine
36 Art et vie associative
38 Services aux personnes
42 Petite enfance, famille
44 Jeunesse
46 Environnement
48 Eau & assainissement
50 Déchets

52 Infos, chiffres et données

55 Liste délibérations 2017
62 Statuts
64 Services 2017-2018
66 Budget
68 Nayeo
70 Tourisme
72 Glossaire



Comme chaque année, vous trouverez dans ce rapport annuel toutes les informations nécessaires sur les activités et les projets de notre Communauté de communes.

L'année 2017 a vu la concrétisation de l'adhésion de la commune de Labatmale.

C'est aussi une année de référence pour l'évolution des compétences de la Communauté de communes. Au chapitre des compétences nouvelles, figurent le nouveau service jeunesse créé à l'échelle communautaire ainsi que l'aboutissement d'une compétence sociale axée sur la mise en place d'un Espace de vie sociale. L'année 2017 est aussi, bien sûr, celle qui aura vu se finaliser notre prise de compétence intégrale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. D'autres prises de compétences, enfin, font suite aux nouvelles dispositions obligatoires de la loi (économie, commerce, gens du voyage, Gemapi, pluvial, voirie d'intérêt communautaire...).

Parmi les projets qui ont avancé en 2017, nous pouvons retenir particulièrement l'approbation des programmes du futur centre culturel et du projet du Col du Soulor, suivis par le lancement des concours d'architectes.

Bien d'autres projets et actions figurent dans ce rapport annuel, dans des domaines variés : petite enfance, habitat, déplacements, patrimoine, développement numérique, commerce, tourisme, environnement, énergie...

Un mot sur notre projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT). Engagé formellement début 2012, après plusieurs années de réflexions et de débats, il est entré aujourd'hui dans sa dernière phase, celle de l'approbation. Plus de 6 années de travail collectif aboutissent ainsi à un document d'urbanisme qui constitue tout simplement un projet de territoire commun...

Bonne lecture à toutes et à tous.

Christian Petchot-Bacqué
Président



éditorial





06 / 76





institution

Adhésion de la commune de Labatmale

Dans la continuité des délibérations précédentes de la CCPN, approuvant la cohérence et l'opportunité du projet d'adhésion de la commune de Labatmale, le Conseil communautaire a donné un avis favorable à l'adhésion de la commune à la CCPN au 1^{er} janvier 2018 (délibération du 25 septembre 2017).

Compétence eau et assainissement

Les compétences eau et assainissement étaient exercées, jusqu'en 2017, de la façon suivante sur le territoire du Pays de Nay :

- compétence eau : SEAPaN
- compétence assainissement : collectif (SEAPaN) et non collectif (CCPN).

Dans le cadre de l'évolution du cadre légal des compétences des communautés de communes (loi NOTRe du 7 août 2015 et SDCI) et de la démarche communautaire d'intégration de services, une prise de compétence dans les domaines de l'eau et de l'assainissement a été approuvée par le Conseil communautaire du 30 octobre 2017.

Cette prise de compétences concrétise la démarche progressive de la CCPN, engagée en 2008, visant à unifier les compétences et le mode de gestion des services d'eau et d'assainissement, auparavant assurés par plusieurs SIVU.

Les principales étapes préparatoires de cette prise de compétences ont été :

- La mutualisation, dès l'origine, des services et des personnels entre la CCPN et les SIVU d'eau et d'assainissement ;
- La réalisation des schémas directeurs d'eau et d'assainissement (2009-2012) ;
- La reprise en régie directe de la gestion du service de l'eau en 2015.

La CCPN a pris la compétence eau-assainissement au 1^{er} janvier 2018, date à laquelle la compétence Gemapi est également entrée en vigueur en application de la loi. Alain Caperet a été désigné 12^{ème} vice-président, (délibération du 18 décembre 2017), chargé d'animer et de suivre la commission de travail eau-assainissement, en lieu et place de la délégation spéciale précédemment accordée (délibération du 28 avril 2014).

Voirie d'intérêt communautaire

Par délibération du 30/11/2017, la CCPN s'est dotée de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ». Il appartiendra au Conseil communautaire, dans un délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur du transfert de la compétence « voirie », d'en définir et délimiter l'intérêt communautaire. Le Conseil communautaire aura à fixer les modalités et critères de définition de cet intérêt communautaire (contenu de la notion de « voies » et « dépendances », critères « objectifs » de définition des voies ou liste de voies...).

Cette définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie devrait concerner en priorité :

- des voies d'accès à des équipements et services communautaires, dont les zones d'activités économiques
- les mobilités, tout particulièrement pour la réalisation du schéma de mobilités cyclables, dont l'étude est en cours d'achèvement.

Cette prise de compétence s'inscrit, enfin, dans un objectif et une échéance de maintien du régime de la DGF bonifiée de la CCPN (313 512 € en 2017), exigeant que la Communauté de communes détienne, en 2018, 9 compétences parmi une liste de 12 compétences fixées par la loi (article L.5214-23-1 du CGCT).

Action sociale / création et gestion d'un Espace de vie sociale

Sur la base d'un projet social, d'orientations d'actions et de structuration du service, la compétence « Création et gestion d'un Espace de Vie Sociale » a été délibérée au Conseil communautaire du 18 décembre 2017.

Un espace de vie sociale est un des lieux et services possibles d'animation de la vie sociale, agréé et soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales et le Département.

Ancien hôtel communautaire de la Communauté de communes de Gave et Coteaux

Suite à l'adhésion de la commune d'Assat à la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) et à la dissolution de la Communauté de communes Gave et Coteaux (CCGC), le Conseil communautaire a approuvé, par délibération du 19 décembre 2016, le principe d'une reprise, par la CCPN, du siège communautaire de l'ancienne Communauté de communes et de l'installation photovoltaïque installée en toiture.

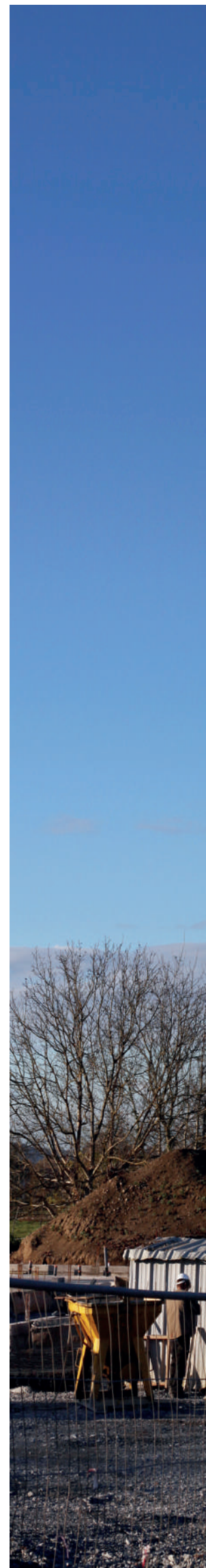
L'ancien siège de la Communauté de communes Gave et Coteaux présentant la particularité d'être un bâtiment exploitable pour l'économie, sa location/vente ultérieure a été décidée, dans le cadre d'un transfert en pleine propriété à la CCPN (délibération du 3 avril 2017).

Projet de Centre d'incendie et de secours (CIS) du Pays de Nay

Par délibération du 19 décembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé la participation de la CCPN à la construction du Centre d'incendie et de secours du Pays de Nay, au travers de l'achat et de la mise à disposition du terrain d'assiette du projet.

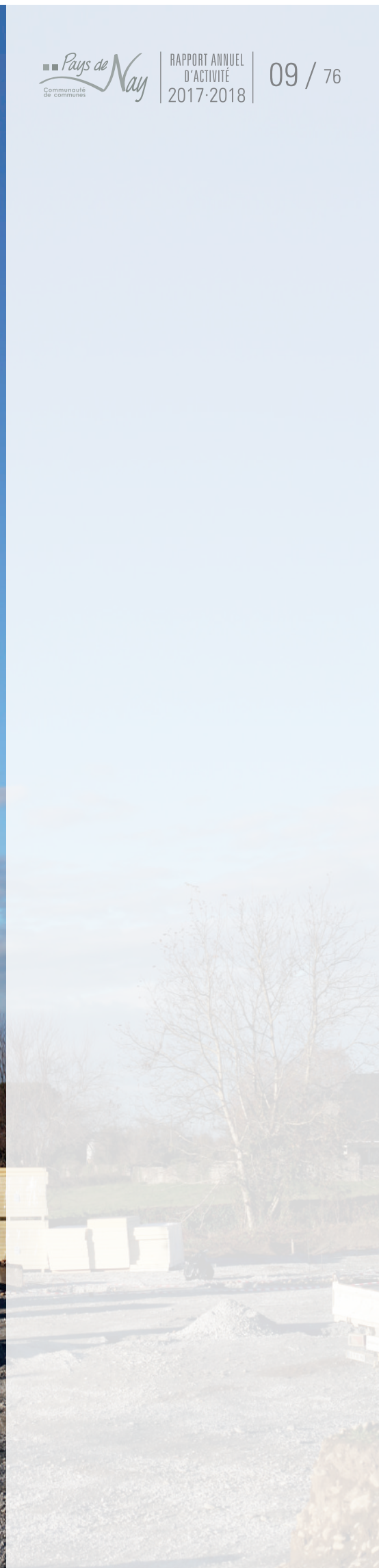
Le Conseil communautaire a également approuvé, lors de cette même séance, l'achat d'un terrain situé à Mirepeix, d'une superficie de 7 660 m², au prix de 172 350 €.

Ce terrain sera cédé au SDIS 64 au prix d'un euro symbolique, en vue de la réalisation du projet.





institution



Services publics

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP 64)

(délibération du 30 octobre 2017)

La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie au Département et à l'Etat la mise en place d'un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

L'objectif de ce schéma est de mieux répondre aux attentes et aux besoins des usagers dans l'accessibilité aux services. Il permet d'identifier et de hiérarchiser les services réellement essentiels du point de vue des habitants, de repérer les principales carences en matière de présence et d'accessibilité, et de proposer des solutions qui permettront d'apporter des réponses aux manques identifiés.

La Région, les EPCI, les opérateurs de services et les autres partenaires concernés ont été associés, de l'élaboration du diagnostic à la construction du plan d'actions pour les 6 années à venir.

Ce plan d'actions, validé par le Comité de Pilotage du 5 octobre 2017, est transmis, pour avis, aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre du département des Pyrénées-Atlantiques, au Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Les EPCI ont été invités à délibérer et à donner leur avis sur le plan d'actions, avant approbation par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Différentes thématiques du projet concernent plus particulièrement la CCPN :

- Services au public ponctuels et sociaux (actions 1 et 3 : « réseau d'accueil social de proximité coordonné sur l'ensemble du territoire » et « renforcer l'accompagnement des publics dans l'accès aux services en ligne/numériques ») : projet de compétence sociale de la CCPN (coordination actions CCAS, projet d'ouverture d'un Espace de Vie Sociale...)
- Services de santé et de secours : mise en place de la plateforme Païs
- Mobilités et transports : projets d'aires de covoiturage et de court-voiturage à étudier dans le cadre du SCoT.
- Services du quotidien marchands ou non : équilibres commerciaux et commerce de proximité dans le cadre du SCoT...
- Numérique : développement du réseau très haut débit et des usages associés
- Personnes âgées : projet de résidence seniors
- Enfance/Jeunesse : développement des actions jeunesse à l'échelle communautaire
- Accès à l'emploi : développement des actions partenariales avec la Mission Locale et Pôle Emploi

D'autres thématiques peuvent également concerner plus directement les communes : éducation, sécurité...





institution





actualité et activités



Steph
Nay

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ
2017-2018

13 / 76

des services

actualité et activités

ressources humaines

Organisation des ressources humaines

L'administration communautaire et ses services ont évolué ces dernières années, notamment par :

- L'impact des nouvelles compétences ;
- Les intégrations de services qui y sont associées,
- Des évolutions de périmètre ;
- La création de nouveaux services à la population et des missions transversales : culture-patrimoine, jeunesse, social, santé, plan climat air énergie territorial...

Ces évolutions nécessitent la mise en place d'une organisation et de services dédiés. Une phase importante dans l'évolution récente de l'organisation de la CCPN concerne le service des Ressources Humaines. Ce service, désormais spécifiquement constitué, est composé de 3 agents :

- Une directrice des ressources humaines, dont les missions sont orientées principalement vers le pilotage du service, la coordination des actions stratégiques et le soutien pour les directions opérationnelles ;
- Un agent gestionnaire RH, dont les fonctions principales sont la gestion des carrières, du temps de travail, de la protection sociale et les paies ;
- Un 2^{ème} agent, nouvellement arrivé, interlocuteur pour la formation, l'action sociale et les conditions de travail des agents, en binôme également sur la gestion de carrière et le temps de travail.

Intégration RAM

En 1998, sous l'impulsion du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et de la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule, un relais assistants maternelles associatif a été créé sur le Pays de Nay et la Vallée d'Ossau : le Relais des Deux Gaves. L'association a été dissoute au 31 décembre 2017. Les agents de l'association ont été repris par les deux Communauté de communes concernées au 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau a souhaité poursuivre uniquement l'activité de son RAM, avec reprise d'un des 3 agents du Relais des Deux Gaves. Au terme de la procédure de reprise réalisée par la Communauté de communes du Pays de Nay, les autres salariés du Relais des Deux Gaves en contrat à durée indéterminée ont été intégrés sur des emplois permanents en CDI de droit public conformément à l'article L1224-3 du Code du travail.

Protection sociale complémentaire

Une participation employeur aux contrats de mutuelle labellisés souscrits par les agents actifs a été instaurée, d'un montant forfaitaire mensuel brut de 15 euros à compter du 1^{er} janvier 2018 (délibération du 18 décembre 2017).



formation & concours

Plan de formation mutualisé

Le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) a accompagné la Communauté de communes à l'élaboration du nouveau plan de formation mutualisé (PFM), pour les années 2017/2019, sur le territoire Est Béarn.

Le territoire Est-Béarn comprend les Communautés de communes Luys en Béarn, Nord-est Béarn et Pays de Nay (232 collectivités).

Ont été inscrits au PFM : 32 jours de formation en 2017, 96 jours de formation sur le plan triennal.

En 2017, le CNFPT a travaillé à la mise en place d'une diversification des méthodes de formation, passant notamment par le développement des outils numériques. En effet, en plus des stages en présentiel (stages classiques avec formateur), qui seront encore majoritaires en 2018, seront organisées des formations mixtes, qui comprendront un temps de formation à distance et un temps de formation en présentiel.

AIPR

Après avoir suivi une formation spécifique, 4 agents techniques eau et assainissement ont passé avec succès un examen par QCM, et se sont vu délivrer une Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), obligatoire à partir du 1er janvier 2018 : 2 agents au niveau « opérateur » et 2 agents au niveau « encadrant ».

Examen/concours

Un agent a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Un agent a été reçu au concours d'auxiliaire de puériculture.

Journée CCPN / Secrétaires de mairie

Depuis l'année 2010, la Communauté de communes organise une rencontre annuelle entre ses responsables de service et les DGS et secrétaires de mairie du Pays de Nay.

Ces réunions ont pour objectif de partager des informations générales et d'échanger sur des dossiers plus spécifiques, tout en établissant un lien régulier entre les personnes et les équipes. Elles sont également souvent l'occasion, pour les secrétaires de mairie, de visiter un site ou une structure de la Communauté de communes.

En 2017, cette journée a eu lieu le 18 mai. Parmi les sujets traités : l'intégration des communes d'Assat et de Narcastet, le calendrier du SCoT, le projet de centre culturel, le schéma cyclable, le zonage des eaux pluviales ... et bien d'autres encore.



Suite à l'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet au 1er janvier 2017, une brochure d'information sur les services de la Communauté de communes a été éditée, à l'attention des habitants de ces deux communes..



SERVICES # Environnement & Urbanisme

L'information du public, notamment sur la nature de l'autorisation à solliciter, sur la composition du dossier, les dispositions réglementaires applicables localement (PLU...), est assurée prioritairement par les communes, qui constituent le « guichet unique », et en second lieu par le service Urbanisme-Droit des Sois de la Communauté de communes du Pays de Noy.

Le service Eau potable est géré par le SE
Pour la majeure partie des abonnés c
d'Assen et de Nancrozet ils dépenden

des services systèmes numériques

Développement numérique

Conformément à l'article L.1425-2 du CGCT, le Département des Pyrénées-Atlantiques a élaboré, en 2013, un Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN).

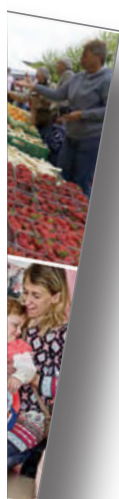
Son actualisation en 2016 vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très haut débit (THD) avec une première phase sur 2018/2019-2023. Il a été posé le principe d'une complétude de ces déploiements sous dix ans (sous réserve de financements régionaux, nationaux et européens).

Pour mener à bien la mise en œuvre du SDTAN et en particulier la création du réseau THD, la structure adéquate choisie est le Syndicat mixte ouvert (SMO) prévu à l'article L.5721-2 du CGCT.

Une telle structure permet en effet au Département des Pyrénées-Atlantiques, ayant eu l'initiative de ce projet, d'y associer les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Le SMO permet par ailleurs de garantir la cohérence des réseaux d'initiative publique existants et de mieux assurer la gestion des financements croisés qui seront mobilisés pour la réalisation de ce projet par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques et les EPCI.

Ce Syndicat mixte aura aussi pour mission le développement des usages et des services numériques au SMO, corollaire de l'investissement en matière d'aménagement numérique réalisé sur le territoire, afin que ce dernier couvre l'intégralité de la problématique du numérique, mutualise et optimise les moyens mis à sa disposition.

Le Conseil communautaire a approuvé le principe du choix de la structure porteuse du SDTAN et gestionnaire du service public des communications électroniques et des usages numériques (délibération du 31 octobre 2017).



it non collectif
des nouvelles
bon état de



Pays de N
er du 1^{er} jan

APAN.
les cr

SCoT

La Communauté de communes s'est engagée en 2012 dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui va définir les grandes orientations du territoire pour les 15 à 20 ans à venir.

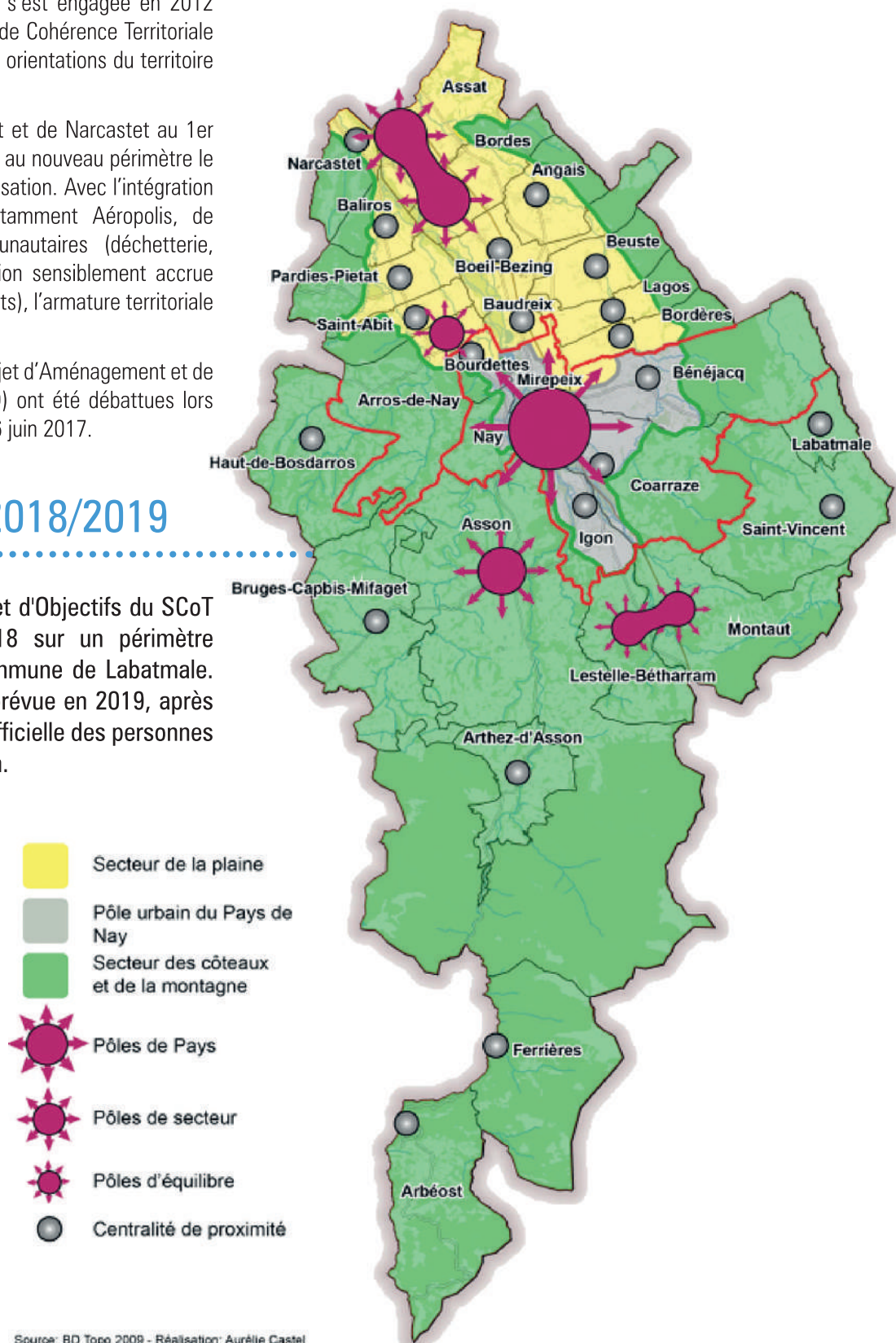
L'arrivée des communes d'Assat et de Narcastet au 1er janvier 2017 a conduit à adapter au nouveau périmètre le projet qui était en cours de finalisation. Avec l'intégration de zones d'activités, dont notamment Aéropolis, de nouveaux équipements communautaires (déchetterie, crèche...) et pour une population sensiblement accrue (près de 2 600 nouveaux habitants), l'armature territoriale du projet a donc été ajustée.

Les nouvelles orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été débattues lors du Conseil communautaire du 26 juin 2017.

Projet SCoT 2018/2019

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT a été finalisé courant 2018 sur un périmètre définitif qui intégrera la commune de Labatmale. L'approbation du SCoT est prévue en 2019, après une phase de consultation officielle des personnes publiques et de la population.

Armature du développement du Pays de Nay



des services aménagement de l'espace

Service d'instruction ADS-urbanisme

En 2017, le service d'instruction ADS - urbanisme a instruit les dossiers des 22 communes compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme. Ce sont près de 1 400 dossiers qui ont été pris en charge par le service communautaire et pour lesquels une décision a été proposée aux maires des communes concernées.

En 2017, les communes d'Arbéost (13 février 2017), de Saint-Vincent (18 décembre 2017) et de Labatmale (18 décembre 2017) ont adhéré au service commun de la CCPN pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Avis sur les PLU

La Communauté de communes du Pays de Nay est étroitement associée à l'élaboration des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes du territoire tout au long de leur élaboration. Lorsque le projet de PLU est finalisé, c'est-à-dire lorsqu'il est « arrêté », cette association se concrétise par une consultation officielle de la Communauté de communes qui doit s'exprimer par :

- Un avis global sur le PLU, en tant qu'établissement public chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale ;
- Un avis spécifique sur l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation.

En 2017, la Communauté de communes du Pays de Nay s'est exprimée favorablement sur les projets de modification simplifiée des PLU de Bordes (26 juin 2017) et de Bordères (26 septembre 2017).

1- Identité du demandeur
Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

2- Coordonnées du demandeur
Adresse : Numéro : Voie : Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Téléphone : Indiquez l'indicateur pour le pays étranger :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :
Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Nom : Prénom :
OU raison sociale :
Adresse : Numéro : Voie : Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Téléphone : Indiquez l'indicateur pour le pays étranger :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :
Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Nom : Prénom :
OU raison sociale :
Adresse : Numéro : Voie : Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Téléphone : Indiquez l'indicateur pour le pays étranger :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :
J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.



Projet de halte ferroviaire de Bordes

Par délibérations des 23 juillet 2012, 25 mars 2013 et 1er juillet 2013, le Conseil communautaire a approuvé, dans le cadre de la passation d'une convention avec la commune de Bordes, le périmètre et le portage, par la CCPN, des opérations d'acquisitions foncières du projet de Halte ferroviaire de Bordes-Assat, au titre du contrat d'axe ferroviaire. Cette convention a porté sur les exercices 2013 à 2016.

Le Conseil communautaire a décidé de reconduire, pour une durée de 3 ans, cette convention dans les mêmes termes (délibération du 26 juin 2018).

Logements locatifs à Coarraze et à Ferrières

Le 3 avril 2017, le Conseil communautaire a approuvé la participation de la CCPN au financement de la réalisation de trois logements communaux conventionnés PALULOS et deux logements conventionnés PLUS, à Coarraze, à hauteur de 15 000 € pour chacun de ces deux programmes de réhabilitation.

Il a également approuvé, lors de la même séance, la participation de la CCPN à la réfection de deux logements dans le bâtiment école-mairie de la commune de Ferrières, pour un montant respectif de 10 500 € (logement du 1er étage) et de 9 900 € (logement du 2ème étage).

Il a enfin approuvé la participation de la CCPN à la réalisation de 8 logements individuels à Igon, pour un montant de 33 600 €.

Gens du voyage

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la CCPN est désormais compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Une seule aire serait concernée par ce transfert de compétence, celle de Narcastet.

PIG Bien chez soi

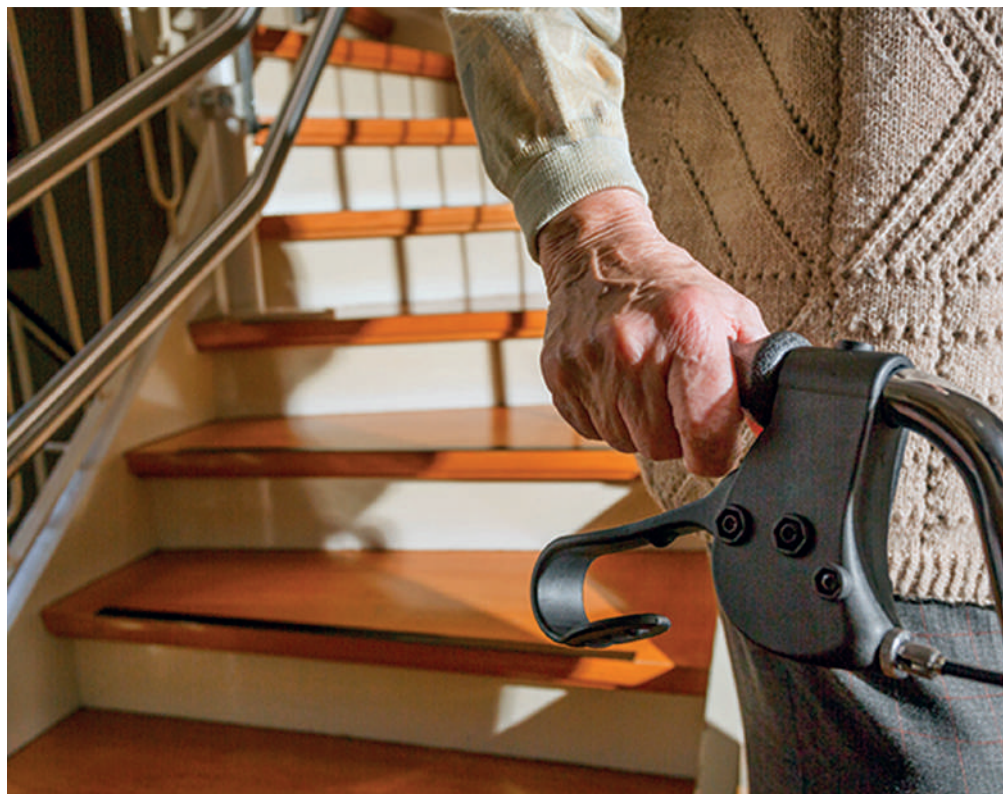
L'année 2017 a été la dernière année d'exécution du Programme d'intérêt général (PIG) Bien Chez Soi, dispositif d'aide à l'amélioration des logements mis en place par le Département des Pyrénées-Atlantiques, à destination des propriétaires occupants et bailleurs.

Fin 2017, une centaine de dossiers étaient engagés ou terminés :

- 6 projets de travaux lourds
- 35 dossiers/précarité énergétique
- 41 dossiers/autonomie
- 18 dossiers de logements locatifs.

Le montant moyen des travaux est de 31 500 €, avec une moyenne d'aides cumulées de 48% (ANAH+Etat+CD 64 + CCPN).

La CCPN a versé, fin 2017, 53 229 € d'aides, pour un prévisionnel d'aides total de 111 000 €.



des services habitat et cadre de vie

Animations Plan paysages

Le Conseil communautaire a approuvé le programme d'actions et d'accompagnement du CAUE 64 pour l'année 2017 (délibération du 3 avril 2017). Ce programme porte principalement sur les accompagnements au titre du Plan Paysages et du projet de valorisation du site du col du Soulor.

Le montant total des cotisations et prestations s'établit à 16 644 €.

Les classes CE2 à CM2 de l'école de Boeil-Bezing et de Pardies-Piétat ont participé, à l'automne 2017, à l'animation paysages du CAUE 64 et ont pu découvrir et comprendre le paysage du Pays de Nay depuis le belvédère de Notre-Dame de Piétat, à Pardies-Piétat.

Les enfants ont appris à « lire » le paysage, des montagnes aux méandres du Gave de Pau, en passant par les évolutions de la saligue et des champs, l'enchaînement des villages et des routes, le paysage de la plaine et des coteaux.

L'animation terrain repose sur des quizz, des ciblages de « paysages préférés », des dessins... Le travail se poursuit en classe avec un exercice de mémoire pour reconstruire au tableau le paysage, puis en comprendre les principaux caractères grâce à des photos commentées sur l'eau et le relief, les matériaux, l'agriculture, le patrimoine, l'architecture.

ADIL 64

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL 64), association Loi 1901, a pour mission d'offrir aux usagers un conseil juridique, financier et fiscal complet et totalement gratuit en matière de logement (construction, achat, location, vente, travaux ...).

Cet organisme assure des permanences sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay depuis le 1er septembre 2010. Pour ce faire, un bureau a été mis à sa disposition au siège de la Communauté de communes et une participation financière est accordée annuellement.

En 2017, 280 consultations ont été réalisées pour les habitants du territoire (visites et appels téléphoniques).

La subvention de la CCPN à l'ADIL 64 a été renouvelée pour l'année 2017, à hauteur de 5 596 € (délibération du 25 septembre 2017).



Zones et foncier économiques

Transfert des ZAE

La Loi NOTRe a transféré l'intégralité de la compétence économique aux EPCI à fiscalité propre. La création, la gestion, l'entretien, la commercialisation des zones d'activités relèvent donc de plein droit de la compétence de la Communauté de communes du Pays de Nay. Une zone d'activité ne peut donc plus être communale.

L'année 2017 a été marquée par un travail d'inventaire des parcs d'activités du territoire et d'identification des équipements la composant (éclairage public, réseaux divers, espaces verts, voirie etc.).

Avec l'appui du cabinet FCL, la CCPN a donc établi l'état des zones d'activités du territoire et a pu identifier les ZA suivantes :

- ZA Pous à Coarraze ;
- ZA Samadet à Bourdettes ;
- ZA Clément Ader à Bordes/Assat ;
- ZA du Canal à Narcastet ;
- ZA du Pont à Narcastet.

L'année 2018 verra la concrétisation de ce transfert des communes vers la CCPN.

Extension du PAE Monplaisir

Le PAE Monplaisir, en tant que Parc d'activités majeur et structurant de la collectivité, connaît ces dernières années des travaux de requalification (2015) et d'extension :

- PAE Monplaisir Est sur Bénéjacq (2016-2017) : 1 ha
- PAE Monplaisir Sud sur Coarraze 2 tranches : 1^{ère} tranche 2.5 ha (2017-2018) et 2^{ème} tranche à venir.

C'est ainsi que la CCPN a pu dégager 16 lots et permettre l'agrandissement et la modernisation de la déchèterie intercommunale de Coarraze et la construction d'un bâtiment pour le service eau potable de la CCPN. De plus, et pour renforcer son rôle structurant et ses fonctions commerciales et industrielles, un groupement de maîtrise d'œuvre a été recruté pour finaliser le dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

Ce dernier a pour but d'acquérir des terrains en vue d'aménagement d'espaces pour les entreprises. Ces aménagements s'inscrivent dans une réflexion d'ensemble afin de :

- Favoriser les aménagements paysagers,
- Redonner un attrait à l'image du PAE Monplaisir,
- Soulager le flux de circulation du rond-point principal,
- Renforcer les mobilités douces,
- Offrir un cadre commercial favorable à l'attraction de la clientèle et des entreprises,
- Disposer d'une offre foncière pour les projets économiques.



des services développement économique

PAE Monplaisir Développement SOFIMAG

Dans le cadre de son développement économique, la CCPN a conclu la vente d'un terrain d'une surface d'environ 1 hectare à la société SOFIMAG.

Cette société spécialisée dans la fourniture d'outils coupants, déjà implantée sur le PAE Monplaisir, se développe et envisage la construction d'une nouvelle usine et l'embauche de 20 salariés supplémentaires.

Projet de signalétique communautaire

Pour répondre aux enjeux d'attractivité des entreprises, des sites touristiques et des sites de services publics, la CCPN s'est engagée en 2016-2017 dans un projet de signalétique communautaire. L'objectif de cette action est de répondre à un besoin de visibilité des entreprises, des services et des équipements à la population et des sites patrimoniaux et touristiques du territoire.

Un cabinet spécialisé dans les questions de signalétique routière (Egis) a été recruté.

Le diagnostic a été réalisé et a montré l'importante disparité de signalétique sur les communes et parfois le mauvais état dans lequel elle se trouvait.

L'enjeu est la mise en place d'une signalétique directionnelle plus efficace.

L'installation des dispositifs est prévue pour l'automne 2018.



OCMR (Fisac) candidature à l'appel à projet FISAC

La CCPN a candidaté à nouveau à l'appel à projet FISAC pour l'édition 2016. Par décision du 29 décembre 2017, la CCPN a été retenue par l'Etat et s'est vue signifier l'attribution d'une subvention (FISAC) de 224 155 €. Le projet a été lancé au 2^{ème} semestre 2018.

Commercialisation du siège de l'ex communauté de communes de Gave et Côteaux

La Communauté de communes du Pays de Nay est désormais propriétaire de l'ex siège de la Communauté de communes Gave et Côteaux, à Assat.

La société Aeroprotec Services, dans le cadre de son développement, a souhaité s'installer sur Aeropolis pour se rapprocher de Safran Helicopter Engines.

La CCPN a donc établi en 2017 un bail de location/vente tout en conservant l'installation photovoltaïque.

Filière bois Relance des études d'opportunité réseaux de chaleurs

La CCPN a souhaité relancer l'étude d'opportunité de la construction de réseaux de chaleurs sur le territoire.

Deux projets sont à l'étude :

- Réseau sur Nay pour alimenter le centre culturel et l'institution Saint Joseph
- Réseau sur Nay pour alimenter la piscine Nayeo et les établissements scolaires.

Les conclusions des études seront rendues durant le 2^{ème} semestre 2018.

Information économique régionale

La loi NOTRe a renforcé les compétences de la Région Nouvelle-Aquitaine. Aussi, cette dernière a adopté son schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation le 19 décembre 2016. Elle est également l'autorité de gestion des fonds européens. La Région Nouvelle-Aquitaine, à la demande de la CCPN, est venue présenter les nouveaux dispositifs économiques aux élus et aux entreprises du territoire :

- Règlement d'intervention économique, à Nay : le 20 septembre 2017
- Programmes européens, à la CCPN : le 5 décembre 2017.



des services développement économique

Convention avec la CCI

La CCI Pau Béarn, au-delà de ses missions obligatoires, développe une démarche de marketing territorial dont le but est d'initier et de poursuivre toutes actions participant au développement et à la promotion des activités économiques sur le territoire.

Elle vise pour objectifs :

- Le développement du sentiment d'appartenance au territoire,
- Le rayonnement du Béarn à l'international,
- L'attraction d'investisseurs, talents, étudiants et touristes,
- « Faire rester » les Béarnais sur le territoire.

Cette démarche s'appuie sur l'élaboration d'un diagnostic territorial, d'une stratégie d'attractivité et d'un plan d'actions. La CCPN s'inscrit dans cette démarche avec la signature d'une convention intervenue le 25 septembre 2017.



Mission Locale pour les Jeunes et Pôle Emploi

La Mission Locale pour les Jeunes Pau Pyrénées, ainsi que Pôle Emploi, ont pour mission l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emplois. Ces actions comprennent des mesures ayant pour objet l'orientation, la qualification ou l'acquisition d'une expérience professionnelle. Elles visent à lever les obstacles à l'embauche et à développer ou à restaurer l'autonomie des personnes dans la conduite de leur parcours d'insertion.

La CCPN soutient la Mission Locale pour les Jeunes Pau-Pyrénées, au travers d'une convention portant sur l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans du territoire.

A ce titre, elle verse une subvention annuelle d'un montant d'environ 70 000 € et met à disposition, ainsi qu'à Pôle Emploi, des locaux à titre gracieux.

Historiquement hébergée à Bénéjacq, au siège de la CCPN, cette dernière réfléchissait depuis plusieurs années à l'opportunité de recentrer à Nay ces services pour faciliter l'accès aux jeunes et aux demandeurs d'emplois.

Dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Nay, la Mission Locale et Pôle Emploi ont donc déménagé à l'été 2017 à la Mairie de Nay.



Valorisation du Site du col du Soulor

Le préprogramme (plan de référence) de valorisation du col du Soulor, réalisé par une équipe pluridisciplinaire (CAUE et bureau d'études) a permis de préciser l'organisation des aménagements sur le site, sur la base des thématiques retenues précédemment (pastoralisme, cyclisme et Tour de France, migration des rapaces, l'histoire des hommes, les paysages).

En 2017, cette première approche a été complétée par une phase de programmation (économie de la construction et programmation scénographique), qui permettra d'affiner le coût prévisionnel des travaux et de formaliser le cahier des charges à partir duquel travaillera le futur maître d'œuvre.

C'est dans la perspective de recrutement de la maîtrise d'œuvre et afin d'optimiser les enchaînements des différentes étapes de mise en œuvre du projet que la Communauté de communes du Pays de Nay a travaillé et lancé une procédure de concours, en parallèle des missions de programmation (délibérations des 3 avril et 26 juin 2017).

Valorisation des activités d'eaux vives sur le Gave de Pau

Projet aux enjeux multiples, porté par le Pays de Nay en partenariat avec le PETR Pays de Lourdes Vallées des Gaves, la valorisation des activités d'eaux-vives sur le Gave de Pau passe par la définition d'une étude stratégique de mise en tourisme du Gave de Pau.

Cette étude permettra de définir, par phase et de façon coordonnée, tant les actions de mise en tourisme et de mise en marché que les aménagements et équipements nécessaires.

Pour cela, un large travail collégial a été mené en 2017 pour définir les contours de cette étude, rédiger de façon concertée le cahier des charges formalisant cette commande et lancer la consultation.

Parallèlement, les modalités de choix des offres ont conduit les deux collectivités à organiser une commission d'appel d'offres ad hoc. L'organisation du choix du prestataire qui va mener l'étude garantit ainsi cohérence et complémentarité dans le schéma directeur, pour les territoires concernés.



des services office de tourisme

Fête de la Montagne

1^{ère} édition

Manifestation nationale dont le but est de faire découvrir et partager les activités à faire en montagne ainsi que toutes les traditions y étant associées, la Fête de la Montagne s'est déroulée pour la première fois en 2017 sur le Pays de Nay.

Deux sites, l'un à Montaut sur la base nautique Ohlala Eaux-vives, l'autre au col du Soulor à Arbéost, ont accueilli et proposé aux nombreux visiteurs une large gamme d'activités et de découvertes sportives, culturelles, patrimoniales, gastronomiques et ludiques.

Une large mobilisation des acteurs locaux a permis de proposer ces journées de découverte du Pays de Nay.

L'Office de tourisme communautaire a également assuré la communication autour de cette manifestation. D'autres sites ont également participé à cet événement en accueillant chez eux les visiteurs.

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Au sein du collège Membres associés du Conseil d'Administration de l'Agence d'attractivité et de développement touristique (Aadt) Béarn Pyrénées et Pays basque.

L'Aadt succède au Comité départemental du tourisme et a pour objet de préparer et mettre en œuvre la politique de développement touristique du Département dans tous ses territoires et sous toutes ses formes.

Les missions de l'Aadt sont notamment d'assurer, au niveau départemental, l'assistance aux montages de projets touristiques publics et privés, l'observation économique du tourisme, l'élaboration, la promotion et la commercialisation des produits touristiques, le développement d'ingénieries et de prestations de conseil sur le territoire du département, les actions de promotion sur les marchés étrangers, en lien avec le comité régional du tourisme.

La Communauté de communes du Pays de Nay, pour être représentée au sein du conseil d'administration de l'Aadt, a désigné un membre titulaire, Guy Chabrou, vice-président en charge du tourisme à la Communauté de communes, et un membre suppléant, Jean-Marie Berchon, vice-président du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme communautaire.



On s'y Col 2017

Première édition en nocturne de cette randonnée cyclo-touristique sur route fermée. Après une première édition réussie (plus de 300 participants) en 2016 dans la vallée de l'Ouzom jusqu'au col du Soulor, cette manifestation a été reconduite en 2017. Seule randonnée cyclotouristique à être proposée en nocturne, elle a de ce fait interpellé les cyclos par ce caractère exceptionnel et permis de mettre en lumière la vallée de l'Ouzom et le col du Soulor.

Cette année encore, la large mobilisation bénévole des clubs a permis d'assurer sa réussite.

Véloroute : tronçon Assat - Narcastet

Inscrit au Schéma national des voies vertes et véloroutes et au Schéma régional pour sa partie Aquitaine, le projet départemental de véloroute, réalisé en plusieurs tranches, est en cours de finalisation dans les Pyrénées-Atlantiques.

Inauguré officiellement à la fin de l'été 2015, le tronçon Balios/Lestelle-Bétharram devait être complété pour la Communauté de communes sur la partie Narcastet/Assat afin de pouvoir relier Pau fin 2018. Par ailleurs, le département des Hautes-Pyrénées a lancé une étude de faisabilité sur le secteur St-Pé de Bigorre - Lourdes. Le Département des Pyrénées-Atlantiques devrait également réaliser et achever le jalonnement du linéaire départemental au printemps 2018.

Le coût de cette opération représente un total de 180 000 € HT pour le tronçon Assat/Narcastet. La participation de la Communauté de communes du Pays de Nay s'élève à 20 %, soit 36 000 € HT, l'Europe, la Région et le Département prenant en charge les 80 % restants (délibération du 18 décembre 2017).



des services office de tourisme

Circuits vélo

Une gamme de 8 circuits pour découvrir le Pays de Nay en mode « zéro voiture ».

Venant compléter le topoguide de randonnées pédestres et les fiches individuelles de randonnées et de circuits VTT et VTC, 8 circuits découverte à vélo ont été élaborés et édités par l'Office de tourisme communautaire.

Disponibles gratuitement auprès de l'Office de tourisme communautaire, ces circuits découverte à vélo (et vélo à assistance électrique) ont été conçus à la fois pour s'adapter aux différents niveaux de pratique du vélo et du VTC et pour découvrir l'offre de visite et de loisirs du Pays de Nay. Les promeneurs peuvent ainsi désormais allier balades à vélo et découvertes touristiques et de loisirs dans une logique « zéro voiture » !

Schéma cyclable du Pays de Nay

Pour des déplacements du quotidien sans voiture.

Suite à un premier travail de définition d'une stratégie communautaire de déplacements cyclables avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme Départementale Adour Pyrénées (AUDAP), il s'agissait de vérifier sur le terrain la faisabilité des parcours et liaisons envisagés. Cette stratégie est basée sur des orientations de déplacements : déplacements directs et sécurisés, prise en compte des besoins d'un usager se déplaçant à vélo en intégrant des propositions de stationnement de courte à longue durée selon les besoins.

Cette phase de reconnaissance in situ a été réalisée au printemps et à l'automne 2017 avec les élus locaux. Il s'agit désormais, pour les communes, de valider les trajets et de solliciter le Conseil départemental pour la faisabilité technique, juridique, administrative et financière. Les déplacements infra-communaux seront à prendre en compte dans les documents d'urbanisme. Ce travail est donc à poursuivre en lien étroit avec les communes.



Les prêts de documents

Les collections documentaires des bibliothèques sont composées de livres, de périodiques et de CD. Le réseau des bibliothèques propose en fonds propre 26 222 documents et 8 593 prêtés par la Bibliothèque Départementale des Pyrénées-Atlantiques.

Par tranche d'âge, les bibliothèques du réseau ont effectué, en 2017, 34.837 prêts de leur fonds propre, dont 39 % pour les 0-14 ans (auxquels on peut rajouter 12 % des écoles), 2 % pour les 15-24 ans, 29 % pour les 25-64 ans et 18 % pour les 65 ans et plus. Sur les 34 837 documents prêtés, 42 % ont été empruntés par les enfants, 43 % par les adultes et 15 % par les collectivités.

Les usagers ont emprunté le nombre le plus important de documents durant les mois de novembre (4 356 prêts), de septembre (4 162) et de mars (3 408). Cela correspond aux périodes de vacances scolaires et à la réouverture liée au mois de septembre. La baisse du mois d'août s'explique par la fermeture des bibliothèques du réseau durant cette période.

L'activité du réseau

Les usagers

1 704 usagers (individuels et collectivités) ont emprunté au moins un document dans les bibliothèques du réseau, soit 6 % d'augmentation par rapport à 2016 (1 613 usagers). 66% de ces usagers sont des femmes, pour 34 % d'hommes.

53 collectivités, principalement des écoles, ont fréquenté et emprunté des documents dans les bibliothèques.

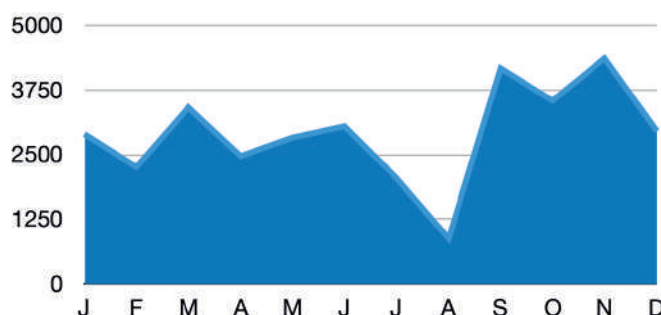
41 % des usagers ont entre 0 et 14 ans, 5% entre 15 et 24 ans, 36% entre 25 et 64 ans et 18% plus de 65 ans.

Le programme d'action culturelle

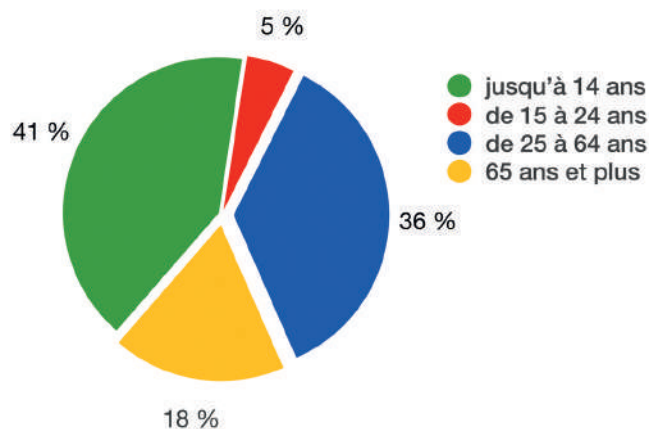
Le programme d'action culturelle a permis de proposer environ 30 animations dans les bibliothèques du réseau sur les trois thématiques suivantes : Lettres et correspondances en janvier-mars 2017, Origines et nature en avril-juin 2017 et Littérature fantastique en octobre-décembre 2017. 600 personnes ont bénéficié de l'accès à ces animations.

Depuis 2017, des projections publiques de dessins animés ou fictions sont proposées gratuitement dans 3 bibliothèques du réseau : Arros-de-Nay, Assat et Lagos, principalement lors des vacances scolaires. Le réseau a été équipé, dans ce but, d'un matériel de projection nomade (écran, vidéoprojecteur, barre de son).

Nombre de prêts / mois



Age des usagers



réseau des bibliothèques

La Communauté de communes a validé le financement de DVD, afin de diversifier les supports dans les bibliothèques. Les coûts de constitution étant relativement onéreux à cause des droits à acquérir, il a été envisagé de choisir 3 bibliothèques volontaires pour accueillir chacune, dès septembre 2018, environ 150 DVD. L'objectif étant de disposer de 300 DVD par bibliothèque fin 2019. Le coût moyen d'un DVD en bibliothèque est de 37 €.

Les DVD en bibliothèque – cadre juridique

Pour être utilisés en bibliothèque, les DVD doivent être obligatoirement acquis avec certains droits, généralement payants. Les deux principaux droits sont le droit de Prêt et le droit de Diffusion. La négociation s'effectue directement avec les producteurs, distributeurs, ayants droit..., mais aussi auprès de fournisseurs spécialisés, qui ont déjà négocié ces différents droits pour les organismes institutionnels, telles les bibliothèques. Ces droits impliquent que l'on ne peut accepter les dons de DVD.

Prêt aux usagers

Les DVD doivent être acquis avec des « droits de prêt », pour un usage dans le cercle de famille. Sans ces droits, la bibliothèque ne sera pas autorisée à prêter les DVD à ses usagers. Le prêt doit être gratuit.

Projection publique non commerciale

A la différence d'une consultation sur place par un usager individuel, le droit de projection (en moyenne 100 € par projection, en plus du DVD) autorise la bibliothèque à projeter un film pour le public avec un recours plus large à la communication à l'extérieur de la bibliothèque.

Projet de centre culturel

La CCPN a arrêté, en 2017, le dimensionnement de la médiathèque et du réseau de lecture publique, afin de l'intégrer au programme du centre culturel. Le projet de centre culturel, comprenant un équipement communautaire de lecture publique et un cinéma deux salles, a fait l'objet d'une étude de pré-programmation réalisée par le Cabinet Culture Partagée, présentée le 12 juillet 2017 au Bureau des Maires et à la Commission Culture-Jeunesse-Sports.

Les partenaires, et en particulier l'Etat (DRAC), ont été associés. A l'issue de cette phase de pré-étude et des échanges avec la DRAC, il a été proposé, au regard de la typologie du territoire et du bassin de rayonnement, un schéma de réseau de lecture publique consistant en :

- la création d'une médiathèque tête de réseau située dans le périmètre de la ville centre et intégrée dans le centre culturel,
- la création de deux annexes permettant d'assurer le relais au nord et au sud du territoire, conformément à la carte des polarités du SCoT.

Dans le cadre de la subvention DGD, la surface de chacune des annexes ne peut être inférieure à 300 m².

Ce schéma respecte également le critère de surface (0.07m²/habitant soit 1 800 m² pour 29 000 habitants) nécessaire à l'obtention du concours financier de l'Etat (DGD) et des partenaires (Région et Département).

L'implantation de la médiathèque tête de réseau à Nay, ville centre, toucherait ainsi un bassin de population à un maximum de 15 minutes de voiture, soit entre 15 000 et 20 000 habitants. La médiathèque tête de réseau serait d'une superficie de 1 200 m² à 1 400 m².

Le projet a ainsi vocation à offrir à l'ensemble des habitants :

- un équipement tête de réseau et un service professionnalisé de lecture publique,
- un accès aux collections et aux services grâce à un maillage de tout le territoire favorisant la proximité.

La médiathèque tête de réseau intégrerait la ludothèque, favorisant ainsi les échanges culturels et la mixité des publics. Une valorisation patrimoniale pourra toutefois se faire au travers d'expositions, conférences, animations etc... dans les espaces mutualisés du centre culturel.

Le plan pluriannuel d'investissement et le calendrier prévisionnel de réalisation seraient les suivants :

- 2017-2020 : création de la médiathèque tête de réseau
- 2021-2024 : création des deux annexes.



Adhésion Route du Fer des Pyrénées

La reprise de contact initiée par l'Andorre a donné lieu, en février 2017, à une rencontre Hispano-Franco-Andorrane, avec les membres institutionnels, associatifs et techniques de sites porteurs de la mémoire ancestrale de pratiques et du travail du fer. Cette réunion a abouti à une volonté commune de se regrouper sous la forme d'une association, afin de valoriser ce savoir-faire et cette histoire du fer.

Des échanges se sont déroulés tout au long de l'année 2017, en vue d'organiser la 1^{ère} assemblée générale de l'association de la Route du Fer dans les Pyrénées, concrétisant la labellisation d'itinéraire culturel européen délivrée en 2004 par le Conseil de l'Europe.

L'assemblée générale des 13 et 14 décembre 2017 a permis :

- d'élire les membres représentatifs du Bureau et du Conseil d'administration de l'association de la Route du Fer dans les Pyrénées ;
- d'approuver des objectifs et des actions de valorisation et de communication ;
- de valider un budget et un calendrier de réalisations.

Les premières actions concernent, tout d'abord, la création d'une exposition itinérante avec l'objectif de faire connaître la Route et plus précisément les sites intégrant cet itinéraire.

La conception graphique a démarré en janvier 2018, en vue d'une inauguration et d'un début d'itinérance à la mi-juillet, à Alins, à la frontière de la Catalogne et de l'Andorre.

L'exposition a eu lieu en Pays de Nay du 23 juillet au 5 août 2018, avant de poursuivre son périple sur la chaîne pyrénéenne.

Dans l'intérêt d'obtenir une communication à haute échelle (nationale et européenne) sur cette exposition, la CCPN et l'Andorre ont déposé, indépendamment, auprès des services instructeurs, une candidature pour la délivrance et nomination de celle-ci, au titre du Label Patrimoine Culturel Européen 2018.

La CCPN a choisi de valoriser trois sites identifiés depuis 2011, comme porteurs de l'histoire et du travail du fer en Pays de Nay : les mines de Baburet, la forge d'Arthez d'Asson et l'atelier de sonnaillies Daban.

Dans ce but, les contenus textuels ont été travaillés en collaboration avec les acteurs concernés du territoire et une campagne photographique a été commandée.



des services patrimoine

Forge d'Arthez d'Asson

La CCPN a amorcé une réflexion et un possible partenariat autour de l'idée de numérisation 3D du site de la forge d'Arthez d'Asson.

Ce projet pourra apporter une meilleure connaissance du lieu : technique, scientifique et une accessibilité autre que celle préalablement citée. Ce travail pourra aboutir au développement d'un outil de médiation à destination du grand public et du tourisme.

Aides à la restauration

Les programmes d'aides à la restauration du patrimoine rural non-protégé et religieux ont vu aboutir, en 2017, plusieurs chantiers et le dépôt de nouvelles candidatures pour 2018.

L'objectif est de sauvegarder et de valoriser le cadre de vie, dont le patrimoine bâti environnant.

Lavoir d'Arthez d'Asson

La commune d'Arthez d'Asson a souhaité proposer un chantier de sauvegarde de son lavoir, situé au quartier des Aoûles, à quelques pas de la forge et lieu de naissance du village. Les travaux concernaient majoritairement la charpente et la couverture en ardoises. Le lavoir fait partie des éléments du bâti valorisés dans le cadre du parcours d'interprétation patrimonial de la commune. Une aide de 1 500 € a été apportée pour soutenir ce projet de restauration.

Toiture de l'église St Vincent de Nay

La mairie de Nay a la responsabilité de l'entretien de cette église. Bâtiment inscrit au titre des Monuments Historiques, datant principalement du XV^{ème} siècle, ce bel ensemble de style gothique flamboyant culmine à près de 33 mètres de haut, ce qui peut impliquer une plus grande exposition de la toiture aux intempéries. Dans l'intérêt de préserver le bâtiment d'infiltrations pluviales graves, la commune a sollicité l'aide de la CCPN par le biais du programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux. Le principal détail technique à respecter sur ce dossier était l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, sur l'utilisation d'ardoises naturelles et de dimensions équivalentes à celles déjà en place.

Ce dossier étant l'unique candidature sur les opérations de 2017, il a été décidé d'accorder la totalité du budget alloué annuellement pour ce programme. La participation financière de la CCPN s'est donc élevée à 10 000 €, soit 40 % du montant total de l'opération.

Fontaine de l'Enfant à la rame à Montaut

Ce projet a été déposé en 2016, à la suite du vol de la fontaine originale en juin 2015. Le travail de recherches effectué par les élus de Montaut, a permis de retrouver la fonderie et le sculpteur à l'origine de cette fontaine, mais aussi de recenser des modèles semblables dont l'un se trouve à Foix, en Ariège. Le Maire de Foix a accepté de prêter son bien afin qu'une fonderie voisine puisse réaliser un moule d'après l'existant.



Actions culturelles

Journées Européennes du Patrimoine

Ces journées ont mobilisé une vingtaine de sites et d'associations locales autour d'expositions, rencontres et ateliers d'artistes, en plus des visites libres ou guidées proposées par les acteurs du territoire. Il était notamment possible de découvrir l'espace patrimonial de l'usine Turboméca-Safran, qui ouvre uniquement pour ces journées. Mais aussi le parc, les cuisines, les bibliothèques et le salon du château de Coarraze.

Ou encore de participer, au cœur de la bastide de Nay, à l'évènement Renaissance en Bastide, qui a replongé les participants en plein XVI^{ème} siècle, grâce à l'organisation d'ateliers de danses traditionnelles, de dégustations gastronomiques, de lectures et autres petits concerts. Suite aux retours de ces acteurs, il a pu être constaté un total de fréquentation de 3 293 visiteurs.

Visites guidées

L'un des objectifs fixés pour le service Patrimoine est de développer la visibilité de celui-ci auprès de la population locale, mais aussi la connaissance et la sensibilisation au patrimoine de notre territoire. À l'attention des touristes séjournant sur le territoire pendant l'été, l'Office du tourisme communautaire du Pays de Nay propose des apéritifs d'accueil, sur la place de Lestelle-Bétharram, afin d'informer les nouveaux arrivants de l'offre locale et de la programmation hebdomadaire. Dans l'intérêt de diversifier cet accueil, il a été suggéré d'y associer une visite guidée de la bastide d'une durée d'1h30. Cette offre a permis de mobiliser une soixantaine de personnes : touristes, hébergeurs-accompagnateurs et même quelques locaux. Le bon retour de cette action a permis d'envisager une nouvelle programmation dans le cadre des animations de la semaine bleue. Une dizaine d'inscrits ont pu, de cette manière, découvrir la richesse historique de la commune de Lestelle-Bétharram.

Patrimoine en balade

Ce projet, lancé en février 2017 dans le cadre d'un partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Lourdes et Vallée des Gaves, repose sur l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux modes de consommation touristique et patrimoniale par les visiteurs. Il permet aussi de valoriser et d'intégrer la population locale dans le développement de ces nouveaux outils de médiation, la mémoire locale étant la base de cette mise en œuvre. Une application propose plusieurs itinéraires de découvertes grâce à la géolocalisation intégrée dans les Smartphones. Le tracé du parcours de Lestelle-Bétharram reprend en partie celui de la signalétique d'interprétation patrimoniale, tout en y intégrant la montée du calvaire jusqu'à la Croix des hauteurs. L'idée est d'obtenir une balade semi-urbaine, facile et agréable pour les futurs usagers, en multipliant les facettes paysagères de la commune de Lestelle-Bétharram. Le collectage de la mémoire de 11 personnes a pu être réalisé.



des services patrimoine

Restauration du calvaire de Lestelle-Bétharram

En 2017 et début 2018, une consultation pour le recrutement du coordinateur SPS et du bureau de contrôle a été effectuée. Les diagnostics sanitaires plomb et amiante ont été concrétisés afin de pouvoir lancer le DCE et planifier l'ouverture du chantier.

Les travaux débuteront en septembre 2018, ils comprendront la restauration de la fontaine St Roch et des stations 1 à 4 du chemin de croix. Ce chantier nécessite l'intervention de sept postes opératoires principaux: Désamiantage des couvertures/toitures – Maçonnerie/ Pierres de taille - Couverture/charpente - Décors/sculptures- Vitrail-Ferronnerie/ménagerie/peinture – Electricité.

Dans le cadre de la souscription à la Fondation du Patrimoine, une campagne de collecte a été ouverte. Les mécènes potentiels peuvent accéder à la plateforme en ligne de dons en cliquant sur le lien suivant : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/calvaire-a-lestelle-betharram>

Le lien a été inséré sur le site de la CCPN, des brochures sont également disponibles à l'accueil de la Communauté de communes du Pays de Nay, au secrétariat de la mairie de Lestelle-Bétharram, ainsi qu'aux sanctuaires de Bétharram.

Un dossier de candidature au Loto du Patrimoine a également été déposé. Le projet a été pré-sélectionné.

Fontaine et pompe à eau à Bruges

La bastide de Bruges possède un petit réseau de canaux hydrauliques qui, selon les quartiers, est ponctué de fontaines ou de pompes à bras, qui permettaient aux habitants de s'abreuver. La diversité de ce mobilier communal a amené la municipalité à préserver ces équipements.

A l'occasion des Journées du patrimoine 2018, une animation autour de la thématique de l'eau sera proposée afin de mettre en lumière ces équipements.

Une aide de 690 € a été versée par la CCPN pour cette opération. L'inauguration et la valorisation de cette opération seront proposées à l'occasion des JEP 2018, samedi 15 septembre à 17h15.



Enseignement musical

La Communauté de communes accompagne l'Ecole de Musique du Pays de Nay dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, à travers une convention d'objectifs tripartite pour une durée de 3 ans. Cette convention prend appui sur le projet d'établissement de l'Association. Le Département a créé des outils partagés par tous les acteurs des enseignements artistiques et organise des formations. L'Ecole de Musique du Pays de Nay, dont les jeunes constituent la cible prioritaire, compte 92 élèves mineurs soit 85 % de l'effectif et 16 adultes (15 % de l'effectif). Le piano, la guitare et le saxophone-clarinette sont les instruments les plus prisés en termes d'apprentissage.

L'Ecole de Musique du Pays de Nay :

- propose des activités d'éveil musical ainsi que la formation musicale auprès de tout public.
- développe des classes d'ensemble pour favoriser la pratique collective.
- intervient dans les écoles afin de présenter les instruments et sensibiliser les écoliers non-pratiquants à la musique.

Une coordinatrice anime une équipe des 10 professeurs.

10 instruments de musique sont enseignés : Piano (30 élèves dont 6 adultes) Guitare classique, électrique et basse (13 élèves), Batterie (10 élèves), Violon (9 élèves), Saxophone et clarinette (12 élèves dont 8 adultes), Flûte traversière (8 élèves), Trompette (5 élèves), Flûte à bec (2 élèves), Harpe celtique (4 élèves). L'EMPN a participé également à des manifestations culturelles en partenariat avec différents acteurs culturels et associatifs :

- En Mars : « l'orchestre à l'école » animation en milieu scolaire assurée par l'équipe pédagogique
- En Avril : spectacle Occitan avec « Los Pagalhos » accompagnés de membres de la banda Los Compagneros et en compagnie des Menestres Gascons (danseurs)
- En Mai : audition harpe et flûte à la Minoterie
- En Octobre : animation musicale dans le cadre du Festival « Frissons à Bordères »
- Concert de Noël à l'église de Coarrazze
- Journée de stage entre harmonies d'écoles de musique.

Le budget total de l'EMPPN est de l'ordre de 97 000€. Les ressources sont assurées par les adhésions, les cotisations, une subvention du Conseil départemental et la subvention de la Communauté de communes d'un montant de 35 000 €, prévue dans le cadre de la convention.

Retrouvez l'actualité de l'Ecole de Musique sur :

Facebook : Ecole de musique du Pays de Nay

Site internet : ecoledemusiquedelavathviela.jimdo.com



des services art et vie associative

Arts plastiques et contemporains

La Communauté de communes soutient l'association NAYART dans le cadre de la compétence « Soutien aux actions de développement des arts plastiques et contemporains » à travers la signature d'une convention d'objectifs d'une durée de trois ans (2015-2017). Un montant d'aide de 8 000 € est attribué annuellement.

L'association :

- soutient la création et la diffusion, à travers les expositions temporaires, les résidences d'artistes et les expositions de l'artothèque,
- sensibilise les publics à travers les conférences et l'accueil des publics scolaires et jeunes qui participent à des ateliers (ateliers d'écriture, atelier de gravure, stage de calligraphie, lecture-concert,
- sensibilise les publics en intervenant « hors les murs » à travers des ateliers, des locations d'œuvres,
- collabore avec les médiathèques du Département.

L'association, qui compte 119 adhérents, réalise des actions convenues dans ce partenariat. Pour l'année 2017, l'association a organisé 7 expositions accompagnées de temps forts (conférences, concerts, ateliers), a reçu 4 412 visiteurs, a accueilli 37 classes (écoles, collèges, lycées) soit 852 élèves et 2 accueils de Loisirs sans hébergement.

Nouveautés 2017 :

- signature d'une convention de partenariat avec le Hangar à Bayonne,
- Exposition de l'artothèque dans les médiathèques,
- Nouveau site internet.

Soutien aux associations

La Communauté de communes du Pays de Nay accorde des aides financières aux projets d'organisation de manifestations ou d'événements, portés par des associations déclarées et présentant un intérêt et un impact à l'échelle de tout le territoire.

Les critères d'éligibilité des projets sont de quatre types :

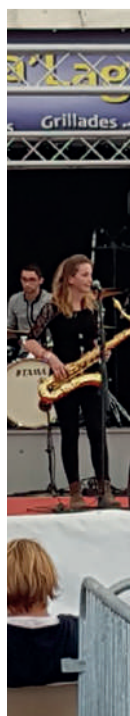
- Ancrage territorial et rayonnement : localisation du projet, projet à caractère intercommunal, valorisation des ressources locales, rayonnement,
- Nature du projet : inscription dans une démarche développement durable,
- Public concerné : ouverture au public la plus large possible, en tant que participants ou acteurs,
- Financement et moyens mis en œuvre.

15 associations sportives ont bénéficié des aides accordées pour un montant total de 8 700 €.

15 associations organisatrices de manifestations culturelles ont bénéficié des aides accordées pour un montant total de 17 650 €.

Programme de réunions d'informations pour les associations :

Dans le cadre du cycle de réunions d'informations à destination des bénévoles des associations organisées avec le réseau P.A.L.V.A (Points d'appui locaux à la vie associative), une nouvelle séance a été proposée sur le thème « Recruter, mobiliser et fidéliser des bénévoles », le 13 mars 2017. Une cinquantaine de personnes, bénévoles actifs des associations du territoire, ont assisté à cette réunion. Ce cycle de réunions d'information se poursuivra sur des thématiques souhaitées par les bénévoles.



Le Petit Bus du Pays de Nay

En décembre 2017, le service de transport collectif à la demande comptabilisait 532 personnes inscrites, soit 115 nouveaux inscrits dont :

- 38 % de personnes valides (enfants et adultes)
- 42 % personnes âgées
- 2 % personnes à mobilité réduites, dont 6 % se déplaçant en fauteuil roulant.

Les deux véhicules ont effectué 32 182 km en charge (avec usagers transportés) soit 8 793 km de plus qu'en 2016.

De nouveaux points d'arrêt ont été identifiés sur les communes d'Assat, de Narcastet et de Labatmale.

Le Service est assuré par la Société AMS-Caralliance depuis 2015.

Une convention d'un an a été signée avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui est à présent l'autorité compétente en matière de transport collectif. Les conditions de la précédente convention co-signée avec le Département restent, pour l'heure, inchangées.

La centrale de réservation assure la gestion des réservations et l'information des usagers.

Le service est ouvert à tous

Les personnes de plus de 75 ans, les personnes à mobilité réduite (quel que soit l'âge) peuvent être prises en charge à domicile et déposées auprès des services de santé, des services publics et des commerces, à proximité des points de destination.

Mode, jours et horaires de fonctionnement : sur réservation à effectuer auprès de la centrale de réservation des transports départementaux, la veille avant 17h.

Le Petit Bus fonctionne tous les jours de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30, sauf le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés.

Organisation des arrêts

Les points de prise en charge sont fixés et signalés dans les 29 communes, ils correspondent pour la plupart aux arrêts des lignes scolaires et régulières (804-805) et à des points d'intérêt comme les services publics ainsi que les EPHAD/Maison de retraite et les structures Multi-Accueil Petite-Enfance.

Les points de destination sont répartis sur les communes d'Asson, Lestelle-Bétharram, Nay, Coarraze, Bénéjacq, Bordes et Arros-de-Nay afin de desservir un plus grand nombre de services publics et de services de santé. Les points de destination desservent les principaux pôles d'intérêt locaux (centre bourg, marchés, offre médicale, services administratifs...) ainsi qu'un rabattement vers les lignes régulières du Conseil départemental et la gare SNCF.

Tarification

2 € l'aller / Gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans obligatoirement accompagnés Correspondance gratuite entre les lignes interurbaines et le Petit Bus (ex : aller/retour Bruges/Pau 2 €).



des services services aux personnes

Service de portage des repas à domicile

23 736 repas ont été servis à domicile en 2017, soit une moyenne de 1 978 repas par mois. En 2016, 15 004 repas avaient été servis (1 250 repas par mois en moyenne).

Les bénéficiaires du service sont au nombre de 186 répartis sur 21 communes du territoire, dont 74 hommes et 112 femmes. 50 % d'entre eux ont entre 80 et 90 ans.

Les conditions d'accès au service restent inchangées :

Le service est ouvert aux personnes à partir de 60 ans mais également et sans condition d'âge, à toute personne reconnue invalide, handicapée ou convalescente ainsi qu'aux personnes pour lesquelles un CCAS effectuerait la demande.

La Communauté de communes assure la gestion administrative du service :

- Les communes sont chargées du premier contact avec les bénéficiaires et de la transmission des dossiers d'inscriptions à la CCPN.
- La CCPN est chargée de l'envoi, de la réception du choix des menus ainsi que de la facturation mensuelle auprès des usagers.
- La CCPN est chargée de l'envoi des commandes des repas aux prestataires chargés de la confection et de la livraison.

Depuis le mois d'août 2016, les repas sont préparés par l'Association Saint-Joseph de Nay et le portage à domicile est assuré par la Société AMS Caralliance de Lagos.

Le prix du repas livré à domicile est de 8,70 €.



Action sociale communautaire

La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) détient une compétence optionnelle dans le domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire couvrant les secteurs petite enfance, jeunes et emploi, services aux personnes et santé.

Lors du séminaire de début de mandat, le 5 juillet 2014, un projet d'extension de la compétence de la CCPN dans le domaine de l'action sociale a été évoqué, dans la continuité des travaux réalisés avec l'accompagnement de Mairie-Conseils sur les années 2011-2012.

Une étude diagnostic et opérationnelle de mise en place d'une action sociale communautaire et de création d'un CIAS a été menée en 2015-2016.

Suite à cette étude et à la concertation avec les partenaires et acteurs sociaux du territoire, un projet de création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) a été présenté le 5 juillet 2017 au Bureau des Maires, réuni conjointement avec la Commission Services aux Personnes.

Un espace de vie sociale poursuit trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble »,
- le développement de la citoyenneté de proximité.

La plus-value générale et la spécificité d'un tel équipement se fondent sur :

- une démarche globale pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire, aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles,
- une approche multidimensionnelle : approche globale d'une personne, prise en compte d'une famille dans sa globalité, ouverture à tous les publics et à toutes les classes d'âge, analyse globale du territoire d'implantation,
- la recherche de la mixité des publics et de l'intergénérationnalité,
- la mise en œuvre des initiatives locales à la fois individuelles et collectives.

Il s'agit donc d'une structure de proximité qui peut toucher tous les publics. L'EVS propose un accueil et une écoute des habitants, des actions construites avec ceux-ci et des projets qui valorisent un territoire, en lien avec les partenaires de terrain.

Un tel lieu, comme étape dans la construction de la compétence sociale de la CCPN, permettrait de compléter l'offre de services communautaires en matière d'action sociale sur le territoire en partenariat avec les communes, les CCAS, les acteurs sociaux institutionnels et associatifs, en lien également avec les autres compétences existantes, sociales notamment, de la CCPN.

En termes de projet social et de projets d'actions, un EVS a 3 missions :

- Mission Accueil, Information, Orientation du public
- Mission Lien social, mixité, lieu d'animation de la vie sociale
- Mission Parentalité.

L'EVS devra particulièrement favoriser les initiatives, actions et projets issus du public usager. Le cadre de l'agrément de la CAF prévoit en effet que l'EVS encourage « la prise de responsabilité des usagers pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale ».

Le dispositif d'EVS s'appuie sur le cadre juridique et financier résultant de la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département. Les principales dépenses correspondront aux charges de personnel. Les taux de cofinancements prévus atteignent 65 % du montant total du budget prévisionnel.

Le démarrage de cet espace de vie sociale est prévu dans le courant du 2ème semestre 2018.

Il est localisé à Nay (anciens locaux « Petit Boy »).

des services services aux personnes



Animations dans le cadre de la Semaine bleue

La Communauté de communes a proposé des animations dans le cadre de La Semaine Bleue (la semaine des seniors) du 2 au 8 octobre dont le thème 2016/2017 était « A tout âge, faire société ».

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est l'occasion d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « vieux » dans notre société.

Des manifestations ont été organisées et proposées aux clubs du 3^{ème} âge du Pays de Nay pour illustrer le thème retenu :

- 2 temps d'animation à la Ludothèque à Nay durant lesquels une douzaine de personnes ont pu découvrir des jeux de société. Une des deux séances a eu lieu pendant le temps d'ouverture au public et a permis une rencontre « surprise » entre les personnes âgées et les enfants accompagnés des parents et des assistantes maternelles.
- 1 visite de la Bastide de Lestelle-Bétharram guidée par l'agent chargée de mission Patrimoine de la CCPN a permis à une quinzaine de personnes de 55 à 90 ans de découvrir le parcours patrimoine aménagé sur cette commune.

Le service Petite enfance-familles met à disposition des familles du Pays de Nay un accueil diversifié comprenant trois structures multi-accueil offrant globalement 61 places, un relais assistantes maternelles-parents, une ludothèque et un lieu accueil enfants parents.

162 assistantes maternelles en activité complètent l'offre d'accueil du territoire.

L'objectif de la Communauté de communes est de permettre à l'enfant de bénéficier, dès son plus jeune âge, de tous les moyens nécessaires à son épanouissement, en tenant compte du souhait des parents de concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale.

L'accueil des enfants

En 2017, le territoire compte près de 1 500 enfants de moins de 6 ans.

632 sont accueillis soit chez une assistante maternelle agréée, soit en crèche.

La permanence modes d'accueil a accueilli 55 familles qui ont bénéficié dans le même temps d'une présentation générale de l'accueil collectif et de l'accueil chez une assistante maternelle et d'échanges avec des professionnelles petite enfance sur leurs besoins et l'accueil de leur(s) enfant(s).

64 demandes de places en crèches ont été enregistrées cette année (20 de moins qu'en 2016), pour lesquelles la commission d'attribution des places, réunie en mai et en octobre, a pu attribuer 18 places.

Le fort potentiel d'accueil chez une assistante maternelle a permis toutefois à la majorité des familles de trouver une solution d'accueil adaptée à leur demande.

Convention

Par délibération du 25 septembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé une convention avec la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour la continuité de l'accueil à la crèche Libellule des enfants résidents de Rontignon, Uzos, Meillon, Aressy et Bosdarros et dont l'accueil a débuté avant le 1er janvier 2017.

Ces enfants pourront continuer à fréquenter la structure au plus tard jusqu'à leur départ à l'école maternelle.



des services petite enfance, famille

Jouer, se rencontrer, partager un temps en famille...

38 familles et 44 enfants ont profité du Lieu d'Accueil Enfants Parents (Laep) « Les grands lutins ».

Lieu ressource de partage, de rencontres et d'échanges conçu pour soutenir la parentalité dans un cadre collectif et contenant, le Laep a permis de proposer aux familles un moment de pause différent du quotidien et de contribuer à la socialisation et au développement de l'enfant en lui offrant un moment de jeux et des règles de la vie sociale différentes du cadre familial.

La ludothèque a accueilli 200 familles et 31 assistantes maternelles et plus de 3 000 emprunts de jeux ont été réalisés.

Les jeunes du collège Henri IV sont restés fidèles à « l'animation collège » proposée chaque année, avec une fréquentation totale de 300 jeunes différents.

La ludothèque a également poursuivi les partenariats engagés avec la crèche Arlequin, des structures médico-sociales du territoire, les communes empruntant les malles de jeux dédiées animations périscolaires et le réseau de lecture publique.

Réfléchir ensemble

à l'accueil des enfants, parler de sa pratique professionnelle...

La journée des professionnelles réunit chaque été les équipes des crèches, du Laep, du relais assistantes maternelles et de la ludothèque.

En 2017, la réflexion collective a porté sur la dynamique de l'intelligence collective ou comment dynamiser la coopération et le travail collaboratif en institution qui accueille et accompagne les tout petits et leurs parents.

Les Assises des assistantes maternelles se sont tenues le 18 février 2017 à la CCPN. Les assistantes maternelles présentes ont pu échanger sur l'exercice du métier en Pays de Nay avec le président, le vice-président en charge de la petite enfance, le président de la CAF Béarn et Soule, la déléguée à l'enfance et à la famille du Département ainsi qu'avec des professionnelles du service de la protection maternelle et infantile du Département.

Les échanges se sont poursuivis ensuite autour du langage du jeune enfant et de l'impact des écrans sur le développement de l'enfant.



La Maison de l'Ado

La Maison de l'Ado du Pays de Nay est désormais une structure intercommunale qui accueille les adolescents de 11 à 17 ans du Pays de Nay. La maison de l'Ado propose des activités ludiques, sportives et culturelles ainsi que des mini camps de 2, 3 et 4 jours.

Tarif inscription annuelle : 10 euros

Tarifs des activités extérieures: 8 euros quelle que soit l'activité et entre 25 et 100 euros le mini camp (avec des aides possibles de la CAF et de la MSA)

Contact : Gaël au 07.81.82.23.69 / maisondelado@paysdenay.fr / Facebook : Jeunes en Pays de Nay

Les activités réalisées en 2017

Pendant les vacances d'hiver, de Pâques, d'été et de Toussaint : Bowling, Jeux de Plateaux, Bubblebump en salle, Laserquest, Cinéma, Patinoire, Karaoké, Karting, Crêpes, Grand casino, Tournoi console, Baby, Billard, Lasergame, Tennis de Table, Accrobranche, Pala, Pétanque, Olympiades, Rafting, Base Ball, Aquabéarn, Luge d'été, Lasergame, Escalade, Cité de l'Océan, Aquarium, Cité de l'Espace et bien sûr les désormais célèbres après-midi Gaufres/DVD.

Les mini camps

- Parc du Futuroscope à Poitiers
- Parc aquatique à Gondrin.
- Canyoning en Sierra de Guara.
- Rafting à Itxassou

Les horaires

Vacances

Du lundi au vendredi

10h-12h / 14h-18h30 (17h le vendredi)

Hors vacances

Le mercredi 14h-18h30 et le vendredi 16h30-19h

Les horaires spécifiques à certaines sorties sont indiqués au cas par cas.



Activités d'été/jeunes et soutien aux formations BAFA-BAFD

(délibération du 13 février 2017)

Une enveloppe budgétaire destinée à la mise en place d'activités pour les jeunes ainsi que l'aide aux formations BAFA-BAFD, est prévue chaque année dans le budget de la CCPN. Ces activités sont inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse qui est co-signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2016 à 2019.

La Commission Culture Jeunesse et Sports a examiné, le 1^{er} février 2017, les modalités des aides accordées pour la reconduction des projets d'animations organisés par les associations du territoire ainsi que les modalités de l'aide accordée pour les formations d'animateurs et de directeurs de centres de vacances et de loisirs (BAFA – BAFD).

L'Association Evasion Pyrénéenne, de Baudreix, organise le "Passeport Activités Jeunes", permettant aux jeunes de 11 à 17 ans de participer à des activités sportives et de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires, en demi-journée ou journée. La CCPN lui attribue une subvention annuelle de 15 000 €. L'Association Les Gais Montagnards, d'Asson, organise des séjours de vacances en France et à l'étranger pendant la période des vacances scolaires estivales. La CCPN lui attribue une subvention annuelle de 7 000 €.

Formations BAFA / BAFD :

Une convention formalise l'aide versée directement aux organismes de formation :

200 € (pour les stages de formation en pension complète)

150 € (pour les stages de formation en externat)



des services jeunesse

Projet de coopération Franco-Québécois

Coopération entre la CCPN et la MRC de Montmagny

Dans le cadre de sa politique jeunesse communautaire, la Communauté de communes du Pays de Nay a répondu à un appel à projet dans le cadre du Fonds Franco-Québécois de Coopération Décentralisée (FFOCD). La Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Montmagny et la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) se sont rencontrées en 2014 et 2015 et ont décidé de poursuivre concrètement cette dynamique vers la formation professionnelle et la jeunesse.

Le thème du projet retenu est : « les jeunes et leur insertion sociale par la formation et les technologies de l'information ». Les objectifs pour la CCPN et la MRC de Montmagny sont, dans le cadre d'échanges d'apprentissage et de politique jeunesse :

- d'entrer dans de nouvelles actions avec des partenaires étrangers,
- de permettre à nos acteurs économiques, à nos structures d'enseignement général et professionnel, ainsi qu'à nos acteurs socioculturels d'intégrer ce partenariat
- de développer des méthodes de travail et de formation.

Des stages et séjours pourront venir compléter ces actions, sur chacun des territoires.

Public visé : jeunes de 16 à 25 ans

Accueil délégation Québécoise: Mars 2018

Déplacement délégation Française: Automne 2018

Le résultat global espéré dans le cadre du projet

- Mise en place des relations entre les communautés française et québécoise dans la continuité du projet de coopération afin de partager les succès et les défis auxquels nos territoires respectifs feront face à plus long terme en ce qui concerne les jeunes, leur formation professionnelle et leur sentiment d'appartenance à leur milieu.
- Transfert de connaissances des projets innovants de formation professionnelle auprès des acteurs du milieu.
- Partage de connaissances sur les actions innovantes (autres) susceptibles d'être transférables d'une communauté à l'autre.



Gestion de l'énergie

Les Syndicats d'énergies de la région Nouvelle-Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Nay a des besoins dans ces domaines et que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix, le Conseil communautaire a décidé l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique », pour une durée illimitée (délibération du 3 avril 2017).

Conseil en Energie Partagé du SDEPA

La Communauté de communes du Pays de Nay, suite à la délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2017, a passé une convention de partenariat avec le SDEPA (Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques) pour mettre en place le Conseil en Energie Partagé.

La Communauté bénéficie ainsi d'un « Conseiller énergie » indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études afin de mieux maîtriser ses consommations et coûts énergétiques, et diminuer son impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



des services environnement

Plan Climat-Air-Energie Territorial

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose aux EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants de mettre en place un outil structurant en matière de planification énergétique et de développement durable en 2018 : le plan climat-air-énergie territorial (PCAET). La Communauté de communes du Pays de Nay a engagé l'élaboration de son PCAET par délibération du Conseil communautaire du 30 octobre 2017.

Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de prestations pour l'élaboration du PCAET

Dans la continuité de l'adhésion de la CCPN au service de Conseil en Energie Partagé du SDEPA (Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques), la Communauté de communes a conventionné avec le Syndicat pour participer à un groupement de commandes pour « l'achat de prestations d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial » (délibération du 30 octobre 2017).

Ce regroupement, coordonné par le SDEPA, associe la Communauté et d'autres intercommunalités des Pyrénées-Atlantiques. Il permettra d'une part de disposer de données énergétiques et d'outils d'exploitation utiles à l'élaboration du PCAET et, d'autre part, d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence pour le choix du prestataire qui assistera la communauté lors de la mise en place du Plan.



Gestion des eaux pluviales

La Communauté de communes du Pays de Nay a engagé la mise en œuvre, sur l'ensemble de son territoire, d'un schéma directeur « Eaux pluviales » et du zonage réglementaire qui en découle.

L'étude a été engagée à l'automne 2014. La phase diagnostic a été clôturée à l'été 2015. Les phases suivantes, relatives à la modélisation, aux propositions des solutions techniques et à l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement, ont permis d'évaluer le montant global des travaux (5 millions d'euros HT sur 10 ans).

Une enquête publique sur toutes les communes du territoire de la CCPN a été réalisée au 1^{er} semestre 2018, présentant les préconisations du zonage pour intégration dans les divers PLU.

Le zonage et le schéma directeur ont été approuvés par délibération du 2 juillet 2018.

Le coût total de l'étude est de 200 000 € HT avec les subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50%) et du Conseil départemental du 64 (30%)..





des services eau & assainissement

Etudes hydrauliques

La CCPN exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

Dans ce cadre, la CCPN a engagé sur la partie aval du territoire, du seuil de Mirepeix au seuil de Meillon, une étude hydraulique consistant en la réalisation de l'enquête terrain, hydraulique, des calages des modèles, de la définition des enjeux du secteur, de l'élaboration des scénarios de protection.

De plus, une démarche pour définir un espace de mobilité des cours d'eau avec des règles de gestion a été menée en parallèle.

L'enjeu de cet espace de mobilité est de garantir, à travers ce périmètre, un espace de fonctionnement suffisant pour les cours d'eau, en laissant le gave divaguer et dissiper leur énergie dans les secteurs les plus propices, limitant ainsi les inondations sur des zones à enjeux situées à l'aval et favorisant la qualité des milieux aquatiques.

La deuxième phase de l'étude est lancée en 2018-2019, sur la partie amont du territoire (de Lestelle-Betharram à Mirepeix).



Projet de rénovation et d'extension de la déchetterie Coarraze

La déchetterie de Coarraze, qui date de 1996, est un équipement vieillissant et non adapté aux évolutions des normes ICPE datant de 2012 :

- inexistence des systèmes anti-chutes,
- difficulté de circulation pour les véhicules,
- manque de quais,
- signalétique à refaire.

Objectifs

- améliorer le fonctionnement du site en fluidifiant la circulation des véhicules,
- améliorer l'accueil aux usagers,
- améliorer les conditions de travail des gardiens par la création d'un nouveau local,
- augmenter le nombre de quais à déchets,
- répondre aux normes de sécurité et de signalétique.

30 octobre 2017 : dépôt permis de construire (création d'un nouveau bâtiment)

31 octobre 2017 : dépôt dossier d'enregistrement installations classées
Objectif lancement travaux : octobre 2018

Une benne Eco Mobilier à la déchetterie d'Asson

Depuis le 1^{er} juillet 2017, une benne Eco-Mobilier est en place sur la déchetterie d'Asson. Cette benne est destinée à recevoir les déchets d'éléments d'ameublement (D.E.A.) comme les canapés, les fauteuils, les chaises, la literie (matelas-sommiers..), ou les meubles. Cette nouvelle filière, mise en place gratuitement en collaboration avec l'éco-organisme Eco Mobilier (prise en charge du coût de la benne, du transport et du traitement), permettra de limiter les apports de déchets dans les bennes à bois ou à encombrants et de valoriser au maximum les DEA récupérés.

Cette benne, déjà en fonctionnement sur la déchetterie d'Assat, sera mise en place en 2019 sur la déchetterie de Coarraze après les travaux de rénovation et d'extension du site (début des travaux : dernier trimestre 2018). En 2017, 165 tonnes de DEA ont été récupérées sur la déchetterie d'Assat et 50 tonnes sur la déchetterie d'Asson (6 mois de fonctionnement)..

Visite nouveau centre de tri de de Sévignacq par les élus de la commission Environnement/Déchets

Les élus de la commission Environnement Déchets ont visité, le 11 avril 2017, le nouveau Centre de tri de Sévignacq. Ce site, exploité par le Syndicat de Traitement Valor Béarn et mis en fonctionnement au 1^{er} janvier 2016, accueille les déchets triés des bacs jaunes de plusieurs collectivités du Béarn, dont la CCPN. La capacité maximale de réception du site est de 24 000 tonnes /an. Pour la CCPN, 1 602 tonnes ont été réceptionnées en 2017 soit 200 tonnes supplémentaires par rapport à 2016. Ce site, novateur et exemplaire, est à la pointe des nouvelles technologies au niveau du tri des déchets, notamment sur l'extension des consignes de tri plastique.



des services déchets

Réhabilitation des décharges de Bordes et de Coarraze

Les décharges de Bordes et de Coarraze sont situées en bordure du Gave de Pau. Elles ont subi les crues de 2013 et 2014 et ont fait l'objet d'une mise en demeure de réhabilitation par les services de l'Etat. Les études diagnostic ont été réalisées en 2016. Ce travail a été effectué en collaboration entre les services de la CCPN, les communes de Bordes et de Coarraze, le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau, les services de l'Etat (DDTM-DREAL) et le Conseil départemental des PA. Mars 2017 : Délibérations des mairies de Bordes et de Coarraze pour le choix du scénario de réhabilitation avec validation des plans de financement.

Pour Bordes : choix du scénario « traitement par tri mécanique et manuel de l'ensemble des déchets non inertes de la décharge » montant prévisionnel HT 3 050 000 € - subventions : Feder-Ademe-Département-Agence de l'Eau Adour Garonne.

Pour Coarraze : choix du scénario « réhabilitation classique avec protection des berges » montant prévisionnel HT : 780 000 € - subventions : soutiens catastrophes naturelles-Ademe-Region-Département.

Septembre/octobre 2017 : Recrutement du cabinet d'étude ANTEA pour la maîtrise d'œuvre travaux.

De septembre à décembre 2017 : réunions de travail

Nouvelles colonnes à verre à Assat et à Narcastet

Suite à l'intégration des communes d'Assat et de Narcastet au 1er janvier 2017, un diagnostic collecte du verre a été réalisé. Celui-ci a mis en évidence un sous-équipement en termes de colonnes à verre. Sur ce constat, la CCPN a équipé ces deux communes en colonnes supplémentaires. En collaboration avec les deux mairies, sept nouvelles colonnes ont été installées sur Assat et une à Narcastet. L'objectif était de disposer d'un parc de colonnes à verre au plus près des lieux de vie et de récupérer ainsi un maximum de tonnage de verre.

Animation/sensibilisation de la gestion des déchets

Ecole de Bordères : 48 élèves de CP au CM2. Animations réalisées en mars 2017 et visite du centre de tri 6 juin 2017

Ecole Ste Elisabeth de Nay : 54 élèves de CP au CM2. Animations réalisées en mars 2017 et visite centre de tri 19 mai 2017

Collège Saint Joseph de Nay : 56 élèves (1 classe de 5ème et 1 classe de seconde). Animations réalisées en février 2017

Club de 3ème âge « Le trait d'union » Igon

30 participants-animations janvier 2017 pour une visite du centre de tri 23 février 2017

ITEP Igon : mars 2017 / sensibilisation tri des déchets, avril 2017 / sensibilisation au gaspillage alimentaire et juin 2017 / présentation des métiers (tri des déchets)

Lycée technologique Nay Baudreix : 36 élèves de seconde -Visite Cap Ecologia Lescar 14 février 2017-Visite Centre de tri 15 février 2017

Ecole de Montaut : 55 élèves de CP au CM2. Animations réalisées en mars 2017 et visite centre de tri 6 octobre 2017





informations chiffres





et données



informations, Instances et réunions 2017

La Communauté de communes compte au 1^{er} janvier 2018 :

- 47 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.
- **Le Bureau est constitué de 29 membres.**
- 12 vice-présidents forment l'Exécutif, responsables chacun d'une commission de travail

En 2017, ont eu lieu :

- 20 réunions de l'Exécutif
- 6 réunions du Conseil communautaire : (13 février, 03 avril, 26 juin, 25 septembre, 30 octobre, 18 décembre), avec adoption de 205 délibérations.
- 16 réunions de Bureau :
 - 30 janvier, 27 février, 20 mars, 27 avril, 12 juin, 11 septembre, 9 octobre, 23 octobre, 4 décembre
 - Réunions sur des thèmes spécifiques, conjointes avec les commissions concernées : 25 avril (projet schéma cyclable), 14 juin (contrats d'apprentissage et travaux d'intérêt général), 7 juillet et 6 décembre (projet d'espace de vie sociale), 12 juillet (projet de centre culturel), 18 septembre (GEMAPI), 16 octobre (transfert de compétences eau/assainissement et voirie).

S'agissant du fonctionnement institutionnel de la Communauté de communes :

Les réunions des commissions

Commissions	Nb de réunions
Administration générale, finances, personnel	7
Aménagement de l'espace	4
Bâtiments	1
Communication	2
Commission d'évaluation des transferts de charges	3
Culture, jeunesse et sports	8
Développement économique et emploi	6
Eau – Assainissement	3
Environnement-déchets	6
Habitat cadre de vie	3
Petite enfance	2
Services aux personnes	3
Tourisme ⁽¹⁾	5

⁽¹⁾ Les réunions tourisme sont organisées dans le cadre du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.

Ont également été organisés :

- 1 réunion d'information à l'attention des secrétaires de mairie du territoire, le 18 mai.
- 1 séminaire des cadres, le 4 juillet, sur le thème de la communication.

chiffres et données délibérations 2017

Administration générale

2017-1-02 (13/02/2017)

Projet d'adhésion de la commune de Labatmale

2017-1-04 (13/02/2017)

Modification statutaire Syndicat mixte Aéropolis et désignation de nouveaux membres

2017-1-10 (13/02/2017)

Crèche de l'Arche : désignation des représentants CCPN et participation budgétaire 2017

2017-1-16 (13/02/2017)

Commission consultative de l'énergie du Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) : désignation d'un représentant suppléant

2017-2-24 (03/04/2017)

Projet de construction du CIS du Pays de Naye : cession de terrain au SDIS 64

2017-4-01 (25/09/2017)

Projet d'adhésion de la commune de Labatmale

2017-5-01 (30/10/2017)

Prise de compétence eau-assainissement

2017-5-02 (30/10/2017)

Prise de compétence voirie d'intérêt communautaire

2017-5-03 (25/09/2017)

Statuts CCPN au 1^{er} janvier 2018

2017-5-04 (25/09/2017)

Projet de centre culturel— Scénario de schéma communautaire de lecture publique

2017-5-05 (25/09/2017)

Avis sur le projet de schéma départemental d'accessibilité

2017-5-17 (25/09/2017)

Délégation de compétences du Président

2017-6-01 (18/12/2017)

Rapport d'activité CCPN 2016/2017

2017-6-02 (18/12/2017)

Election d'un 12^{ème} vice-président eau/assainissement

2017-6-03 (18/12/2017)

Compétence Gemapi/Désignation de nouveaux délégués au sein du Syndicat mixte du bassin du Gave de Pau (SMBGP)

2017-6-04 (18/12/2017)

Compétence Gemapi/Désignation de nouveaux délégués au sein du Syndicat intercommunal du Gave de Pau (SIGP)

2017-6-37 (18/12/2017)

Fin d'adhésion au service voirie APGL

Personnel

2017-1-15 (13/02/2017)

Service urbanisme : accroissement temporaire d'activité

2017-2-26 (03/04/2017)

Tableau des effectifs

2017-2-27 (03/04/2017)

Contrats saisonniers 2017 - service jeunesse

2017-2-28 (03/04/2017)

Contrats saisonniers 2017 - Office de tourisme

2017-2-71 (03/04/2017)

Transfert de personnel dans le cadre de la prise de compétence jeunesse - Création d'emploi pour le responsable coordinateur du service jeunesse

2017-3-26 (26/06/2017)

Nayeo — Contrats saisonniers 2017

2017-3-27 (26/06/2017)

Création d'emploi — Accroissement temporaire d'activité — Chargé d'animation jeunesse

2017-3-28 (26/06/2017)

Temps de travail : gestions des nuitées pour le service jeunesse

2017-3-29 (26/06/2017)

Petite enfance/LAEP : accroissement temporaire d'activité

2017-3-30 (26/06/2017)

Tableau des effectifs

2017-4-17 (25/09/2017)

Accroissement temporaire d'activité SPANC

2017-4-18 (25/09/2017)

Accroissement temporaire d'activité Déchetterie d'Assat

2017-4-19 (25/09/2017)

Retrait délibération n° 2017-2-71 du 3 avril 2017 (création emploi permanent animateur principal 2^{ème} classe)

2017-4-20 (25/09/2017)

Création d'un emploi permanent d'animateur principal 2^{ème} classe, coordinateur du service jeunesse

2017-5-18 (25/09/2017)

Tableau des effectifs : Assainissement/Eau

2017-5-19 (25/09/2017)

Accroissement temporaire d'activités : Assainissement/Eau

2017-5-20 (25/09/2017)

Accroissement temporaire d'activités : Eaux pluviales/Gemapi, voirie communautaire

2017-5-21 (25/09/2017)

Tableau des effectifs : Petite Enfance

2017-5-22 (25/09/2017)

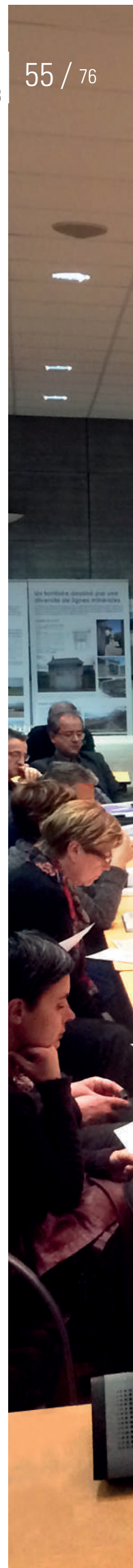
Tableau des effectifs : Administration générale

2017-5-23 (25/09/2017)

Accroissement temporaire d'activités : Office de tourisme

2017-6-29 (18/12/2017)

Accroissement temporaire d'activité (animatrice RAM)



2017-6-30 (18/12/2017)

Tableau des effectifs Petite enfance

2017-6-31 (18/12/2017)

Accroissement temporaire d'activité (chargée de mission patrimoine)

2017-6-32 (18/12/2017)

Accroissement temporaire d'activité (emplois saisonniers jeunesse)

2017-6-33 (18/12/2017)

Accroissement temporaire d'activité (espace de vie sociale)

2017-6-34 (18/12/2017)

Instauration d'une participation employeur à une mutuelle santé

2017-6-35 (18/12/2017)

Adoption du plan de formation mutualisé 2017-2019

Finances

2017-1-01 (13/02/2017)

Débat d'orientations budgétaires 2017

2017-2-30 (03/04/2017)

Approbation du compte de gestion 2016 - SIVU Bordes Assat 279

2017-2-31 (03/04/2017)

Vote du compte administratif 2016 - SIVU Bordes Assat

2017-2-32 (03/04/2017)

Approbation du compte de gestion 2016 - Budget principal 310

2017-2-33 (03/04/2017)

Approbation du compte de gestion 2016 - Office de tourisme communautaire 311

2017-2-34 (03/04/2017)

Approbation du compte de gestion 2016 - SPANC 312

2017-2-35 (03/04/2017)

Approbation du compte de gestion 2016 - Zone communautaire de Baudreix 313

2017-2-36 (03/04/2017)

Approbation du compte de gestion 2016 - Piscine Nayeo 315

2017-2-37 (03/04/2017)

Approbation du compte de gestion 2016 - PAE Monplaisir 316

2017-2-38 (03/04/2017)

Approbation du compte de gestion 2016 - Extension PAE Monplaisir 318

2017-2-39 (03/04/2017)

Approbation du compte de gestion 2016 - ZAE Coarraze 319

2017-2-40 (03/04/2017)

Vote du compte administratif 2016 - Budget principal 310

2017-2-41 (03/04/2017)

Vote du compte administratif 2016 - Office de tourisme communautaire 311

2017-2-42 (03/04/2017)

Vote du compte administratif 2016 - SPANC 312

2017-2-43 (03/04/2017)

Vote du compte administratif 2016 - Zone communautaire de Baudreix 313

2017-2-44 (03/04/2017)

Vote du compte administratif 2016 - Piscine Nayeo 315

2017-2-45 (03/04/2017)

Vote du compte administratif 2016 - PAE Monplaisir 316

2017-2-46 (03/04/2017)

Vote du compte administratif 2016 - Extension PAE Monplaisir 318

2017-2-47 (03/04/2017)

Vote du compte administratif 2016 - ZAE Coarraze 319

2017-2-48 (03/04/2017)

Affectation des résultats 2016 - Budget principal 310

2017-2-49 (03/04/2017)

Affectation des résultats 2016 - Office de tourisme communautaire 311

2017-2-50 (03/04/2017)

Affectation des résultats 2016 - SPANC 312

2017-2-51 (03/04/2017)

Affectation des résultats 2016 - Zone communautaire de Baudreix 313

2017-2-52 (03/04/2017)

Affectation des résultats 2016 - Piscine Nayeo 315

2017-2-53 (03/04/2017)

Affectation des résultats 2016 - PAE Monplaisir 316

2017-2-54 (03/04/2017)

Affectation des résultats 2016 - Extension PAE Monplaisir 318

2017-2-55 (03/04/2017)

Affectation des résultats 2016 - ZAE Coarraze 319

2017-2-56 (03/04/2017)

Vote du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE)

2017-2-57 (03/04/2017)

Vote du taux de taxe d'habitation (TH)

2017-2-58 (03/04/2017)

Vote du taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

2017-2-59 (03/04/2017)

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

2017-2-60 (03/04/2017)

Reversement de fiscalité CCPN/Communes - Dotation de solidarité communautaire - Reversement PAE Monplaisir

2017-2-61 (03/04/2017)

Vote du budget primitif 2017 - Budget principal 310

2017-2-62 (03/04/2017)

Vote du budget primitif 2017 - Office de tourisme communautaire 311

2017-2-63 (03/04/2017)

Vote du budget primitif 2017 - SPANC 312

2017-2-64 (03/04/2017)

Vote du budget primitif 2017 - Zone communautaire de Baudreix 313

2017-2-65 (03/04/2017)

Vote du budget primitif 2017 - Piscine Nayeo 315

2017-2-66 (03/04/2017)

Vote du budget primitif 2017 - PAE Monplaisir 316

chiffres et données délibérations 2017

2017-2-67 (03/04/2017)

Vote du budget primitif 2017 - Extension PAE Monplaisir 318

2017-2-68 (03/04/2017)

Vote du budget primitif 2017 - ZAE Coarraze 319

2017-2-69 (03/04/2017)

Création du budget annexe zone Clément Ader - Transfert de l'actif et du passif

2017-2-70 (03/04/2017)

Vote du budget primitif 2017 - Zone Clément Ader (511)

2017-3-25 (26/06/2017)

Budget annexe Piscine Nayeo 2017 – DM N° 1

2017-4-16 (25/09/2017)

DM – Budget 313

2017-5-16 (25/09/2017)

Budget 310 – Budget principal 2017 – DM n° 1

2017-5-24 (25/09/2017)

Budget annexe 510 – Photovoltaïque Assat 2017 – DM N° 1

2017-6-05 (18/12/2017)

Création BP annexe Eau potable 2018

2017-6-06 (18/12/2017)

Création BP annexe Assainissement collectif 2018

2017-6-07 (18/12/2017)

Avance de trésorerie entre le budget annexe eau et le budget annexe assainissement collectif

2017-6-23 (18/12/2017)

Attribution de compensation Assat et Narcastet/ reversement THA

2017-6-24 (18/12/2017)

DM Budget principal

2017-6-25 (18/12/2017)

DM Budget 315 Nayeo

2017-6-26 (18/12/2017)

DM Budget 313 Zone communautaire de Baudreix

2017-6-27 (18/12/2017)

DM Budget 318 Extension PAE Monplaisir

2017-6-28 (18/12/2017)

DM Budget 319 ZAE Coarraze

2017-6-36 (18/12/2017)

Remboursement frais de déplacement à St Sébastien (Route du fer)

Développement économique

2017-1-03 (13/02/2017)

Vente de parcelles à vocation économique – PAE Monplaisir

2017-2-01 (03/04/2017)

Vente de parcelles à vocation économique – PAE Monplaisir

2017-2-74 (03/04/2017)

Transfert en pleine propriété de l'ancien hôtel communautaire de la CC Gave et Coteaux

2017-3-04 (26/06/2017)

Avenant à la convention de concours technique SAFER

2017-3-05 (26/06/2017)

Ex-siège de la Communauté de communes de Gave et Coteaux : déclassement

2017-3-06 (26/06/2017)

Locaux Mission locale : Convention avec la commune de Nay

2017-3-07 (26/06/2017)

Mission locale/Pôle emploi : avenant à la convention d'objectifs et de moyens

2017-4-02 (25/09/2017)

Convention avec l'UPPN

2017-4-03 (25/09/2017)

Convention avec la CCI : Invest in Pau Béarn

2017-4-04 (25/09/2017)

Convention de servitude GRDF – PAE Monplaisir

2017-5-06 (25/09/2017)

Transfert de propriété du siège de l'ex CCGC

2017-5-07 (25/09/2017)

Vente parcelle MGM Industry

2017-5-08 (25/09/2017)

Vente SOFIMAG

2017-5-09 (25/09/2017)

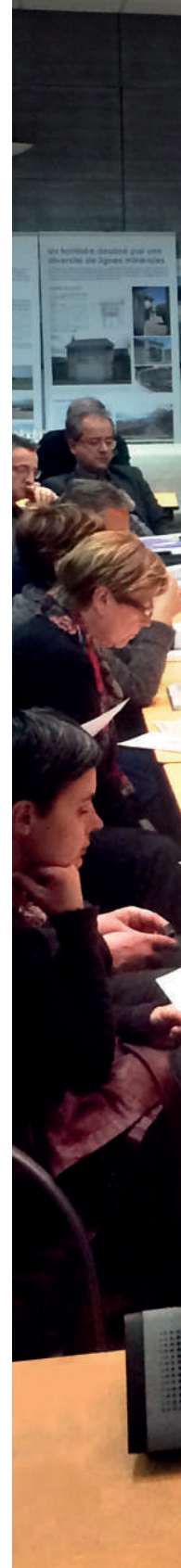
Délibération de principe pour la création du syndicat mixte ouvert numérique

2017-6-09 (18/12/2017)

Projet de signalétique générale

2017-6-10 (18/12/2017)

Commune de Narcastet : projet de Multiple rural et de centre de loisirs



Aménagement de l'espace

2017-1-11 (13/02/2017)

Convention d'instruction des autorisations droits des sols de la commune d'Arbéost

2017-2-16 (03/04/2017)

Convention entre la CCPN et l'AUDAP pour l'année 2017

2017-2-21 (03/04/2017)

Convention CCPN/CAUE 64

2017-3-01 (26/06/2017)

SCoT : débat sur les orientations du PADD

2017-3-02 (26/06/2017)

Projet de Halte ferroviaire de Bordes-Assat : convention avec la commune de Bordes pour les opérations foncières

2017-3-03 (26/06/2017)

Avis sur le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Bordes

2017-4-13 (25/09/2017)

Avis sur le projet de Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bordères

2017-6-14 (18/12/2017)

Convention d'instruction des autorisations Droit des Sols de la commune de Saint-Vincent

2017-6-15 (18/12/2017)

Convention d'instruction des autorisations Droit des Sols de la commune de Labatmale

2017-6-16 (18/12/2017)

Convention 2018 CCPN/CAUE 64

Habitat

2017-2-17 (03/04/2017)

Règlement communautaire habitat - commune de Coarraze - logements conventionnés PALULOS

2017-2-18 (03/04/2017)

Règlement communautaire habitat - commune de Coarraze - logements conventionnés PLUS

2017-2-19 (03/04/2017)

Règlement communautaire habitat - commune de Ferrières - logement communal 1^{er} étage

2017-2-20 (03/04/2017)

Règlement communautaire habitat - commune de Ferrières - logement communal 2^{ème} étage

2017-4-09 (25/09/2017)

Subvention logement Igon

2017-4-10 (25/09/2017)

Subvention 2017 ADIL 64

chiffres et données délibérations 2017

Culture / Jeunesse / Sports

2017-1-06 (13/02/2017)

1ère répartition de subventions aux associations

2017-1-07 (13/02/2017)

Subventions activités jeunesse

2017-1-08 (13/02/2017)

Programme de soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé du Pays de Nay

2017-1-09 (13/02/2017)

Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux du Pays de Nay

2017-2-04 (03/04/2017)

Service jeunesse du Pays de Nay

2017-2-05 (03/04/2017)

Tarification service réseau des bibliothèques

2017-2-06 (03/04/2017)

Proposition d'adhésion à l'association de la Route du Fer

2017-2-07 (03/04/2017)

Projet de coopération Franco-qubécois

2017-2-08 (03/04/2017)

Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux du Pays de Nay

2017-2-09 (03/04/2017)

Proposition d'adhésion à l'association Fondation du patrimoine

2017-2-10 (03/04/2017)

Restauration et valorisation du site de la forge d'Arthez d'Asson

2017-2-11 (03/04/2017)

Attribution de subventions aux associations sportives et culturelles

2017-2-72 (03/04/2017)

Restauration du calvaire de Lestelle-Betharram - Demande de subvention au titre du contrat de ruralité

2017-2-73 (03/04/2017)

Plan de financement pour le calvaire de Lestelle-Betharram - Subvention DRAC tranche 1

2017-3-13 (26/06/2017)

Jeunesse : service Ado'Bus

2017-3-14 (26/06/2017)

Adhésion à la Fondation du patrimoine

2017-3-15 (26/06/2017)

Programme de soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé du Pays de Nay

2017-3-16 (26/06/2017)

Elaboration de parcours patrimoine numériques et géolocalisés

2017-3-17 (26/06/2017)

Subventions aux activités sportives et culturelles

2017-4-11 (25/09/2017)

Patrimoine en balade : plan de financement

2017-4-12 (25/09/2017)

Projet exposition émigrations béarnaises

2017-6-13 (18/12/2017)

Inventaire des moulins du Pays de Nay - convention de mise à disposition de droits d'utilisation de données –

2017-6-18 (18/12/2017)

Ludothèque : vote des tarifs

2017-6-19 (18/12/2017)

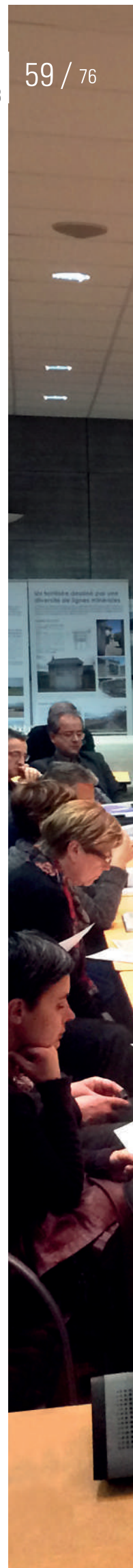
Service jeunesse : conventions d'objectifs et de financement CAF

2017-6-38 (18/12/2017)

Subvention Association Bordères, sports, culture et loisirs

2017-6-39 (18/12/2017)

Subventions Associations culturelles



Services aux personnes et action sociale

2017-5-11 (25/09/2017)

Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CCPN pour délégation de compétence en matière d'organisation du transport à la demande

2017-6-08 (18/12/2017)

Action sociale d'intérêt communautaire : projet de prise de compétence - Espace de vie sociale

2017-6-17 (18/12/2017)

Association Pais en Pays de Nay : subvention 2018

Piscine Nayéo

2017-1-14 (13/02/2017)

Tarifs école de natation (nouveaux créneaux)

2017-2-25 (03/04/2017)

Tarifs Nayeo : cartes annuelles enfants

2017-3-11 (26/06/2017)

Piscine Nayeo : tarifs leçons MNS

2017-3-12 (26/06/2017)

Piscine Nayeo : tarifs espace forme s

Petite enfance

2017-2-12 (03/04/2017)

Subvention Relais des deux gaves - Exercice 2017

2017-2-13 (03/04/2017)

Convention Mutualité 64 pour la gestion de la crèche Libellule - avenant de transfert

2017-2-14 (03/04/2017)

Convention Safran HE/Crèche Libellule - avenant de transfert

2017-2-15 (03/04/2017)

Convention crèche La Ronde des Oussons - avenant de transfert

2017-4-07 (25/09/2017)

Convention de mise à disposition de locaux intercommunaux pour l'activité du RAM Berges du Gave

2017-4-08 (25/09/2017)

Convention financière avec la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour l'accueil à la crèche Libellule des enfants de Rontignon, Uzors, Meillon, Aressy et Bosdarros

Office de tourisme

2017-1-05 (13/02/2017)

Adhésion au groupement de commandes pour une mission d'étude de valorisation des activités d'eaux vives – Convention de groupement

2017-2-02 (03/04/2017)

Convention annuelle d'objectifs et de moyens et programme d'actions 2017 de l'OTC

2017-2-03 (03/04/2017)

Projet de valorisation du col du Soulor - Phase 2/Etudes

2017-3-08 (26/06/2017)

Extension de l'Office de tourisme communautaire : cession de parcelles

2017-3-09 (26/06/2017)

Projet de valorisation du col du Soulor : lancement d'une procédure de concours pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre

2017-3-10 (26/06/2017)

Tarifs Boutique et produits en vente à l'Office de tourisme

2017-4-05 (25/09/2017)

Taxe de séjour communautaire

2017-4-06 (25/09/2017)

Promotion touristique du territoire : achat de lots et séjours packagés pour jeux-concours auprès de la clientèle

2017-5-10 (25/09/2017)

Groupement de commandes activités d'eaux-vives : désignation d'un membre de la CAO

2017-6-11 (18/12/2017)

Véloroute 81 tronçon Assat et Narcastet : participation financière de la Communauté de communes du Pays de Nay

2017-6-12 (18/12/2017)

Désignation de délégués au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'attractivité et de Développement touristiques (AaDT) des Pyrénées-Atlantiques (collège Territoires)

chiffres et données délibérations 2017

Déchets

2017-1-12 (13/02/2017)

Convention Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées/CCPN relative aux déchetteries d'Assat, Bosdarros et Meillon

2017-1-13 (13/02/2017)

Règlement intérieur de la déchetterie d'Assat

2017-2-22 (03/04/2017)

Collecte des déchets ménagers et assimilés - Approbation du nouveau règlement de collecte

2017-2-23 (03/04/2017)

Travaux de réhabilitation décharges communales Bordes et Coarraze - Maîtrise d'ouvrage déléguée

2017-3-19 (26/06/2017)

VALOR BEARN : participation aux frais de transport des déchets-année 2016

2017-3-20 (26/06/2017)

VALOR BEARN : modification des statuts

2017-3-21 (26/06/2017)

Fixation du tarif de la redevance spéciale année 2018

2017-3-22 (26/06/2017)

Retrait de la délibération n° 2017-2-5 : vote des taux de TEOM

2017-3-23 (26/06/2017)

Vote des taux de TEOM

2017-4-14 (25/09/2017)

TEOM – Exonérations année 2018

2017-4-15 (25/09/2017)

TEOM - modification taux communes Assat et Narcastet

2017-5-14 (25/09/2017)

Travaux réhabilitation décharge de Coarraze : convention SIGP-CCPN reversements crédits CAT NAT

2017-5-15 (25/09/2017)

Groupeement de commandes pour l'achat de fournitures de matériels de compostage

2017-6-20 (18/12/2017)

Déchets : nouveau contrat barème F CITEO (ex Eco Emballages)

2017-6-22 (18/12/2017)

Collecte et traitement des déchets/entreprise COVED : demande de remboursement

2017-6-40 (18/12/2017)

Convention avec le Siectom Coteaux Béarn Adour pour l'accès de la commune de Labatmale à la déchetterie de Pontacq

2017-6-41 (18/12/2017)

Travaux de rénovation et d'extension de la déchetterie intercommunale de Coarraze – demande de subventions

Environnement

2017-2-29 (03/04/2017)

Adhésion à un groupement de commandes pour "l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique"

2017-3-18 (26/06/2017)

Convention CCPN/SDEPA : conseil en énergie partagée

2017-3-24 (26/06/2017)

Assainissement non-collectif – Accord-cadre pour la réalisation d'un programme d'aides à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonomes

2017-5-12 (25/09/2017)

Engagement de l'élaboration du Plan climat air-énergie territorial (PCAET)

2017-5-13 (25/09/2017)

Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de prestations pour l'élaboration du PCAET

2017-6-21 (18/12/2017)

Projet de parc solaire photovoltaïque CET Bénéjacq/ partenariat SDEPA



STATUTS

(Actualisés au 03/04/2018)

Article 1

En application des articles L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est créé à compter du 1er janvier 2000 entre les communes d'Angais, Arbéost, Arros de Nay, Arthez d'Asson, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Ferrières, Haut de Bosdarros, Igon, Labatmale, Lagos, Lestelle-Betharram, Mirepeix, Montaut, Narcastet, Nay, Pardies-Piétat, Saint-Abit et Saint-Vincent, une communauté de communes qui prend le nom de « Communauté de communes du Pays de Nay ».

Article 2

La Communauté de communes du Pays de Nay est constituée pour une durée illimitée.

Article 3

Son siège est fixé -Parc d'activités économiques Monplaisir - 64 800 BENEJACQ.

Article 4

La Communauté de communes a pour compétences :

« COMPETENCES OBLIGATOIRES »

1 - Aménagement de l'espace

- Elaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Création de réserves foncières pour préserver et permettre le développement de la communauté de communes dans le cadre de ses compétences.
- Réalisation des opérations foncières, d'aménagement urbain et de développement liées à la desserte ferroviaire du territoire, en lien avec les communes, dans le cadre notamment des dispositifs d'intervention de la Région.
- Etudes relatives aux transports et aux mobilités.

2 - Actions de développement économique

- Favoriser l'accueil et l'environnement des entreprises.
- Gestion du PAE Monplaisir. Le produit de la Taxe Professionnelle générée par les parcelles vendues au 31 décembre 1999 détaillées ci-après sera reversé en totalité entre les communes de : ANGAIS, BAUDREIX, BENEJACQ, BEUSTE, BOEIL-BEZING, BORDERES, BORDES, COARRAZE, IGON, LAGOS, LESTELLE-BETHARRAM, MIREPEIX, MONTAUT, SAINT-VINCENT au prorata de la population municipale.
Commune de BENEJACQ: Section B n° 1347, 1350, 1356, 1357, 1228, 1346, 1369, 1370.
Commune de COARRAZE : Section A n° 2533, partie 71 (lot n° 5 Monplaisir II), 2422, 2445, 2451, 2488, 2490, 2438, 2458, 2460, 2470, 2516, 2532, 2537.
La taxe professionnelle générée par les parcelles non vendues au 31 décembre 1999 reviendra à la communauté de communes.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et aéroportuaire.
- Création et gestion de bâtiments relais sur les zones communautaires.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :
 - Définition d'un schéma d'organisation commerciale.
 - Mise en place d'un programme partenarial d'aides aux professionnels du territoire.
- Promotion du tourisme :
 - Création et gestion de l'Office de Tourisme Communautaire ayant pour objet l'organisation locale du tourisme, l'animation de la vie touristique locale, la promotion de l'offre touristique locale et la coordination des acteurs locaux.
 - Création et gestion d'itinéraires et de sentiers de randonnées.
 - Participation à la réalisation et au développement de l'itinéraire de la véloroute.
- Adhésion au Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau Pyrénées.

3 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

4 - Déchets

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Création et gestion de déchetteries.

5 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

« COMPETENCES OPTIONNELLES »

1 - Protection et mise en valeur de l'environnement et énergie.

- Elaboration d'un plan climat air-énergie territorial.
- Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :
 - Actions d'animation de développement forestier.

2 - Politique du logement social d'intérêt communautaire, action en faveur du logement des personnes défavorisées et cadre de vie :

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.
- Etude sur l'habitat adapté et la sédentarisation des gens du voyage.
- Appui aux projets d'habitat d'intérêt communautaire du territoire, dans le cadre d'un règlement communautaire d'intervention.
- Elaboration d'une Charte architecturale et paysagère et d'un Plan Paysages pour le territoire.

chiffres et données statuts

3- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Création et gestion d'une piscine communautaire couverte.
- Etudes pour la création d'équipements culturels communautaires.

4 - Action sociale d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Petite enfance
 - Création et gestion de structures multi accueil de la petite enfance.
 - Gestion du Relais d'Assistants Maternelles et de la Ludothèque.
 - Gestion d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP).
- Actions en faveur des jeunes et de l'emploi
 - Convention avec Pôle Emploi visant la mise en place d'un service de proximité, facilitant les demandes d'emploi et un meilleur suivi des demandeurs
 - Soutien à l'antenne de la Mission Locale pour les Jeunes Pau-Pyrénées dans le cadre d'une convention portant sur l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans du territoire.
- Portage de repas à domicile en liaison froide
- Gestion d'un service de transport à la demande, dans le cadre de la délégation de compétence du Conseil départemental.
- Adhésion à l'association « PAIS Pays de Nay » (Plateforme alternative d'innovation en santé).
- Etude sur le logement et les services en faveur des personnes âgées.
- Création et gestion d'un Espace de vie sociale.

5 - Assainissement collectif et non collectif.

6 - Eau

7 - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

« COMPETENCES FACULTATIVES »

Réflexion et participation à un Pays

Culture

- Mise en réseau de la lecture publique
 - Coordination du réseau : appui personnalisé et assistance aux équipes en place (personnels communal et bénévole).
 - Développement et mutualisation des collections par une politique d'acquisition communautaire.

- Informatisation des bibliothèques et organisation de la circulation des collections et des documents sur l'ensemble des communes de la communauté.
- Mise en place d'une politique d'animation culturelle autour du livre et du développement du multimédia.
- Mise en place et soutien d'actions de valorisation et de restauration du patrimoine historique et industriel du Pays de Nay.
- Adhésion au schéma départemental de l'éducation musicale et soutien à l'association d'enseignement musical à vocation intercommunale.
- Soutien aux actions de développement des arts plastiques et contemporains.

Jeunesse

- Coordination des actions inscrites dans les contrats signés par les communes en matière d'enfance-jeunesse, notamment pour la mise en réseau des ALSH gérés par les communes.
- Renforcement et développement de l'information et de la communication en faveur des jeunes.
- Renforcement et développement de l'offre de services et d'activités en faveur des jeunes.
- Développement et mise en réseau de lieux d'accueil et d'animation pour les jeunes sur le territoire.

Octroi d'aides financières aux associations dans le cadre du règlement communautaire d'attribution, pour des actions qui participent au développement économique, touristique et au dynamisme culturel du territoire, à la protection de l'environnement et favorisent la qualité de vie et du lien social ainsi que la création d'activités au bénéfice des habitants des communes membres.

Mise en place et développement d'une politique locale en matière de technologie de l'information et de la communication et de systèmes d'informations géographiques (SIG) aménagement numérique du territoire.

Instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes, dans le cadre d'un service commun.

Création et gestion de sites à gravats.

Possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les communes membres de l'EPCI.

Article 5

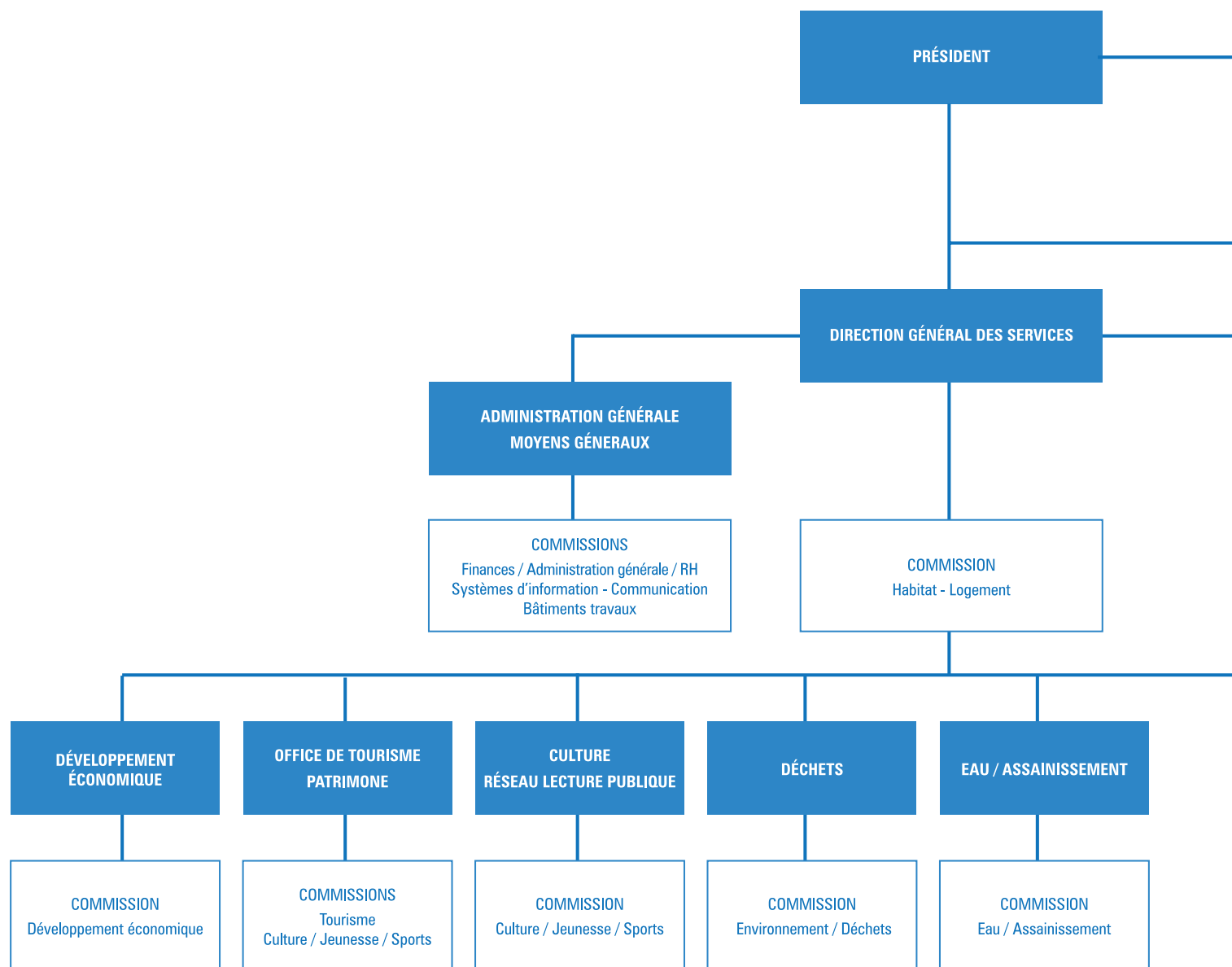
Le Conseil de communauté élit en son sein un Bureau composé de 28 membres représentant toutes les communes de la Communauté. Il comporte, parmi ses membres, le Président et les Vice-Présidents élus.

Article 6

Le conseil se réunit au siège de la Communauté de communes ou dans l'une des communes membres.



services 2017-2018



VICE-PRÉSIDENTS

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE

RESSOURCES HUMAINES

COMMISSION
Finances / Administration générale / RH

URBANISME
INSTRUCTION
DROIT DES SOLS

PETITE ENFANCE

ACTION SOCIALE
SERVICES AUX PERSONNES
VIE ASSOCIATIVE

JEUNESSE

PISCINE NAYEO

COMMISSION
Aménagement de l'espace

COMMISSION
Petite enfance

COMMISSION
Culture / Jeunesse / Sports



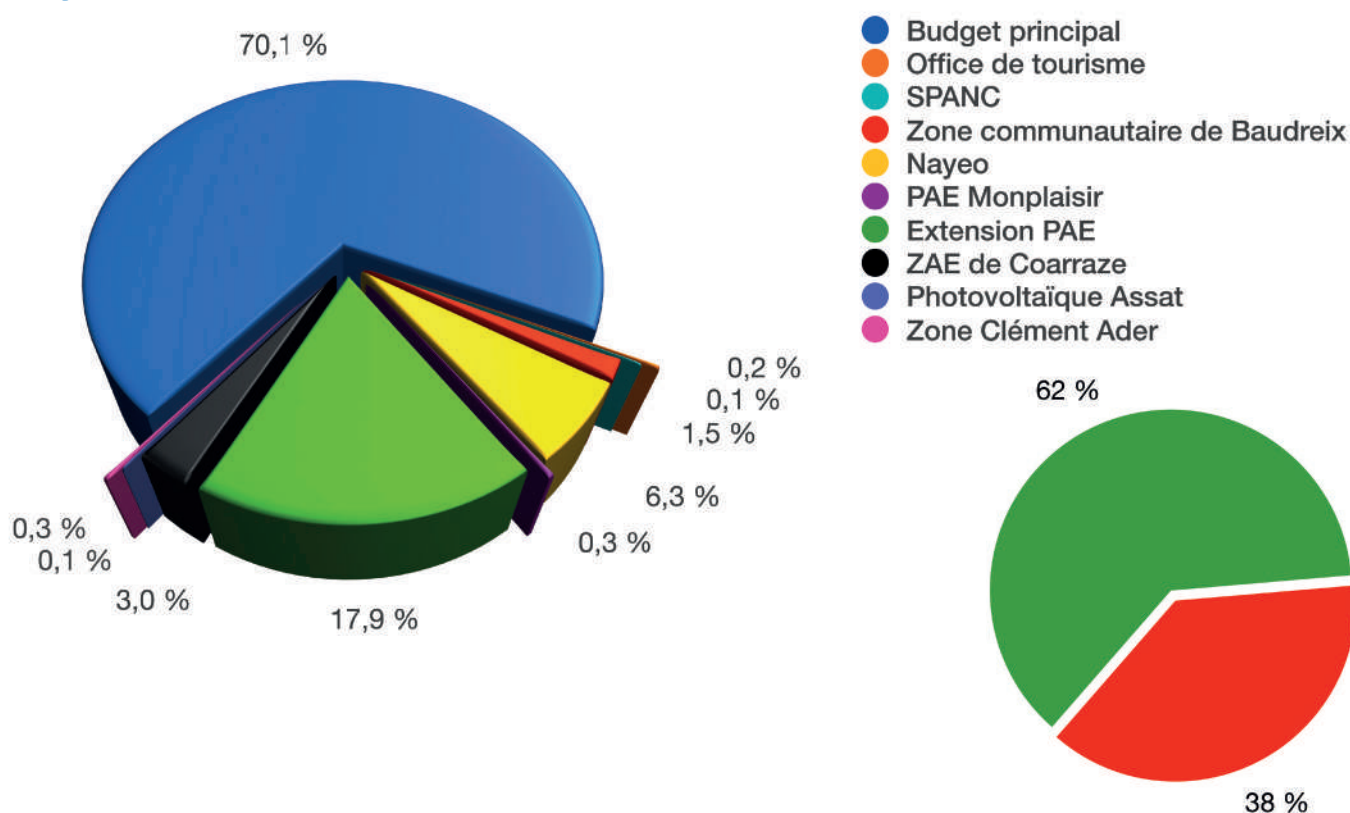
Affaires budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors du Conseil communautaire du 13 février 2017.

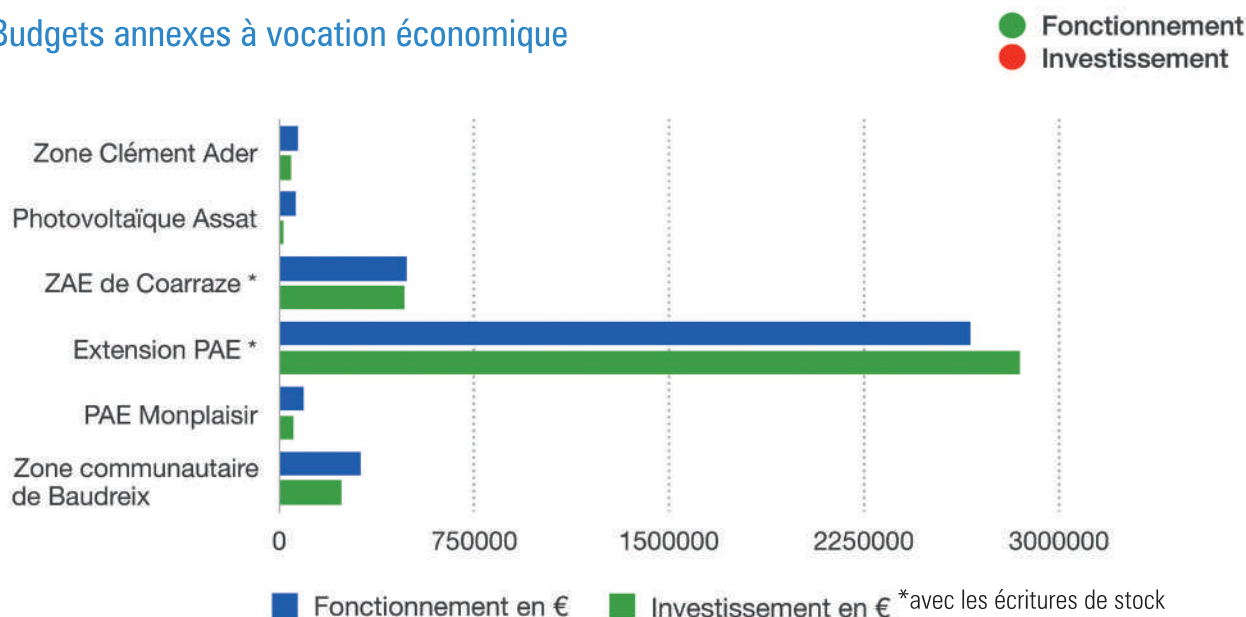
Le budget a été voté le 03 avril 2017 pour le budget principal et les neuf budgets annexes de la CCPN.

En cours d'année, l'exécution de ces budgets a donné lieu à neuf décisions modificatives et à un virement de crédits : un virement de crédits et deux décisions modificatives sur le budget principal, deux décisions modificatives sur le budget annexe Zone communautaire de Baudreix, deux décisions modificatives sur le budget annexe piscine Nayeo, une décision modificative sur le budget annexe extension PAE Monplaisir, une décision modificative sur le budget annexe ZAE de Coarraze, une décision modificative sur le budget annexe Photovoltaïque Assat.

Budget 2017 consolidé : 46 014 565 €

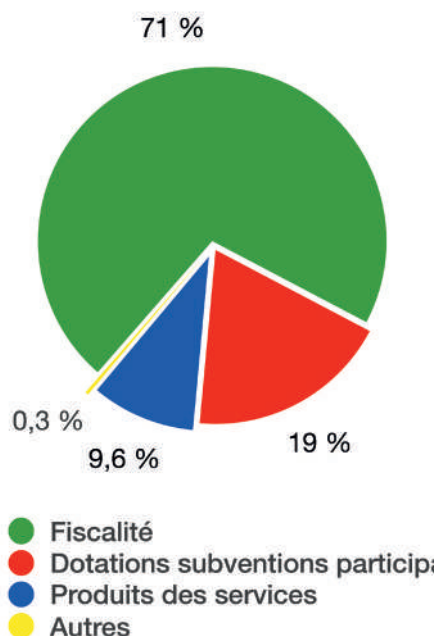


Budgets annexes à vocation économique

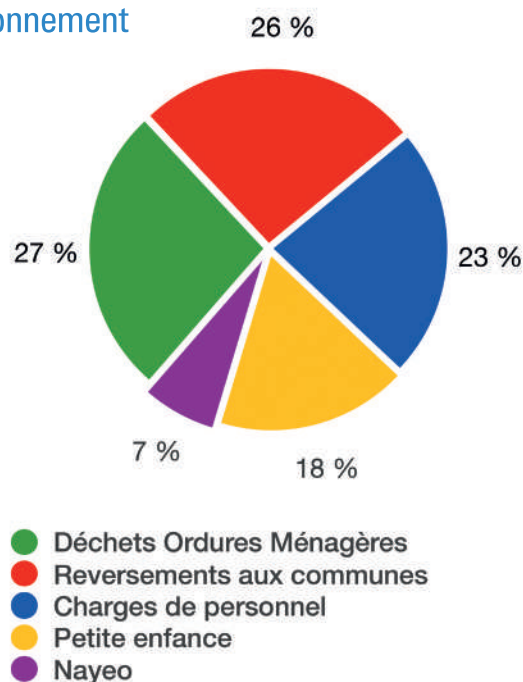


chiffres et données finances / budget

Budget principal : recettes 2017



Budget 2017 : principales dépenses de fonctionnement



Dépenses réelles d'investissement 2017

Budget principal et budgets annexes
(en euros)

Budget principal	10 730 698
Office de tourisme	39 801
SPANC	7 500
Zone communautaire de Baudreix	43 876
Nayeo	309 351
Photovoltaïque Assat	17 005
Zone Clément Ader	47 465
Total	11 195 696

Commande publique

En 2017, 13 marchés ont été diffusés sur le profil acheteur de la Communauté de communes : 9 marchés de prestations de service, 1 marché de fourniture et 3 marchés de travaux.

A la suite d'un audit sur les assurances souscrites par la Communauté de communes, un marché de service d'assurance a été lancé en 2017. Après consultation, la facture totale d'assurance de la CCPN a baissé de 37 % avec des garanties améliorées et des risques nouveaux assurés.

Budget principal

Principales opérations d'investissement 2017
(en euros)

Montée en débit	1 000 000
Fonds d'interventions foncière	975 000
Halte ferroviaire de Bordes	544 126
Extension office de tourisme	325 376
Véloroute	293 250
Signalétique touristique et économique	214 000
Centre d'incendie et de secours	184 415
Projets communautaires habitat	157 517
Extension / mise aux normes déchetterie de Coarraze	149 000
Restauration du Calvaire de Lestelle Betharram *	2 613 361
Réhabilitation des décharges de Bordes et Coarraze *	4 356 000

Emprunts / dette : capital restant dû au 01/01/2017 : 2 613 361 euros

* Opération sous mandat

Tarifs 2018

Articles	Tarif collectivité**		Tarif hors collectivité	
	Adulte	Enfant de 3 ans à 18 ans	Adulte	Enfant de 3 ans à 18 ans
Entrée publique	4,00 €	3,40 €	5,00 €	4,30 €
Carte été 1 mois		30,00 €		40,00 €
Carte été 2 mois		40,00 €		50,00 €
Carte d'abonnement 10 heures*	20,00 €	20,00 €	25,00 €	25,00 €
Carte d'abonnement 10 entrées*	34,00 €	29,00 €	42,00 €	36,00 €
Carte annuelle	200,00 €		240,00 €	
Carte trimestrielle (entrées illimitées)	55,00 €		65,00 €	
Carte Famille (Livret de famille)*	22,00 €		22,00 €	
Entrée avec carte famille	2,00 €	2,00 €	2,50 €	2,50 €
Entrée CE ou CNAS	3,00 €		3,00 €	
CE (carnet de 25 entrées)	75,00 €		75,00 €	
Centres aérés et centres de loisirs	0,00 €	3,00 €	0,00 €	3,00 €
Centres aérés, centres de loisirs et groupes, réservations par versement d'arrhes		30,00 €		30,00 €
Groupes (nombre minimum 8)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Toutes activités (aquagym, aquaphobie, natation adulte, ...) / séance	10,00 €		10,00 €	
Toutes activités (aquagym, aquaphobie, natation adulte, ...) / 12 séances (valable 2 ans de date à date)	84,00 €		84,00 €	
Duo activité /24 séances (valable 2 ans de date à date)	144,00 €		144,00 €	
Abonnement toutes activités CE (12 séances) Tarif applicable aux adhérents du CNAS de la CCPN	72,00 €		72,00 €	
Ecole de Natation (activité enfant - annuelle de septembre à juin)		185,00 €		185,00 €
Ecole de Natation (activité enfant de mars à juillet)		92,50 €		92,50 €
Ecole de Natation (activité enfant - annuelle de septembre à juin) 2 ^{ème} enfant		165,00 €		165,00 €
Ecole de Natation (activité enfant - annuelle de septembre à juin) 3 ^{ème} enfant		150,00 €		150,00 €
Stage de natation pendant vacances scolaires		30,00 €		37,50 €
Stage de natation pendant vacances scolaires avec un jour férié		24,00 €		31,50 €
Anniversaire Enfant		8,50 €		8,50 €
Anniversaire Enfant : réservations par versement d'arrhes		51,00 €		51,00 €
Diplôme de natation (carte identité obligatoire)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Tarif entrée enfant écoles primaires et maternelles	1,60 €		1,80 €	
Entrée espace détente (espace Spa + piscine)***	7,00 €		7,00 €	
Entrée CE et CNAS espace détente	6,00 €		6,00 €	
Entrée PASS VACANCES espace détente	6,00 €		6,00 €	
Abonnement trimestriel (Espace détente + piscine)***	98,00 €		98,00 €	
Abonnement annuel (Espace détente + piscine)***	260,00 €		260,00 €	
10 accès Nayéo (espace Spa + piscine)***	60,00 €		60,00 €	
Accès Nayéo (carnet de 25 tickets espace spa + piscine)***	150,00 €		150,00 €	
Redevance leçon de natation	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Tarif location de ligne grand bassin SCOLAIRES	20 €/heure			
Tarif location bassin complet SCOLAIRES, CLUBS, ASSOCIATIONS ou AUTRES	80 €/heure			
Tarif location de ligne d'eau grand bassin pour les clubs et associations, du lundi au samedi	20 € / heure			
Tarif location de ligne d'eau grand bassin pour les clubs et associations, du lundi au vendredi	5 € / heure			
Tarif location ludique SCOLAIRES, CLUBS, ASSOCIATIONS ou AUTRES	50 € / heure			
Tarif intervention MNS pour scolaires, clubs, associations ou autres	15€ l'heure			
Location d'un aquabike pour 30 minutes	5 € pour 30 minutes			
Coût de la carte RFID avec graphisme en cas de perte ou de détérioration	2 €	2 €	2 €	2 €

* validité 6 mois

** sur présentation d'un justificatif

*** accès à partir de 18 ans

chiffres et données Nayéo

La Piscine Nayéo propose

- Un bassin sportif de 25 m x 12,50 m et de 1,35 m à 2 m de profondeur
- Un bassin ludique de 0,60 m à 1,40 m de profondeur équipé de nage à contre-courant, canon à eau et une banquette massante,
- Une pataugeoire équipée de jeux pour les moins de 6 ans,
- Un toboggan de 62 m de long autorisé à partir de 8 ans,
- Un hammam, un Sauna et un jacuzzi autorisé à partir de 18 ans,
- Un solarium équipé de transats, une plage de verdure avec des tables et des jeux extérieurs (table de ping-pong intérieur /extérieur et badminton) pour tous (ouvert dès les beaux jours).
- Un espace visiteurs à l'étage

La fréquentation totale de la piscine Nayéo s'est élevée, en 2017, à 108 300 entrées (104 480 en 2016).

Horaires d'ouverture de la piscine

	période scolaire		période de vacances scolaires	
Lundi	12h00 - 14h00	16h30 - 19h00	10h00 - 13h30	14h00 - 19h00
Mardi	12h00 - 14h00*	16h30 - 19h00		
Mercredi	Fermé	16h00 - 19h00		
Jeudi	12h00 - 14h00	16h30 - 19h00		
Vendredi	12h00 - 14h00	16h30 - 20h00	10h00 - 13h30	14h00 - 20h00
Samedi	10h00 - 13h00**	15h00 - 19h00	09h00 - 13h00	15h00 - 19h00
Dimanche	09h00 - 13h00	15h00 - 19h00		

* Bassin ludique fermé

** Ouverture de bassin ludique à 10h15

Pendant les cours d'aquagym et d'aqua-training le bassin ludique est fermé

- Fermeture des caisses 30 minutes avant la fermeture de l'établissement.
- Évacuation des bassins 15 minutes avant la fermeture de l'établissement.
- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tenue de bain sur le bord du bassin.
- Bermuda interdit (enfants et adultes)
- Lors des activités aquagym, le bassin ludique est fermé.

Horaires d'ouverture espace forme

	période scolaire		période de vacances scolaires	
Lundi	09h00 - 19h00		10h00 - 13h30	14h00 - 19h00
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi			09h00 - 13h30	14h00 - 20h00
Samedi	09h00 - 13h00	15h00 - 19h00	09h00 - 13h00	15h00 - 19h00
Dimanche				

Ecole de natation

- 2016/2017 : 24 créneaux et 306 enfants
- 2017/2018 : 30 créneaux et 332 enfants

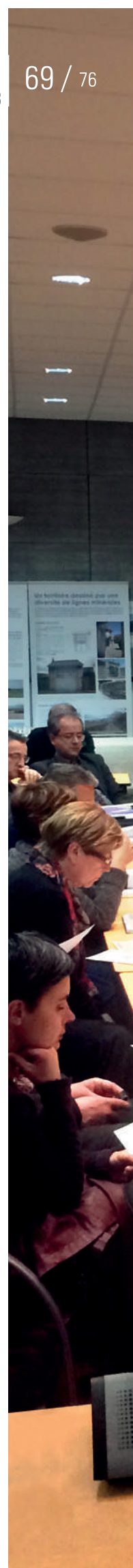
Activités aquatiques

- Activités adultes : 9 999 personnes
- Stages de natation : 360 enfants
- Anniversaires : 287 enfants
- Bébés nageurs : 228 enfants
- Jardin aquatique : 401 enfants

Mise en place

Logiciel Résaminute

Activité supplémentaire : aquapalme
(2 créneaux par semaine)





tourisme

Tarifs Office Tourisme Communautaire

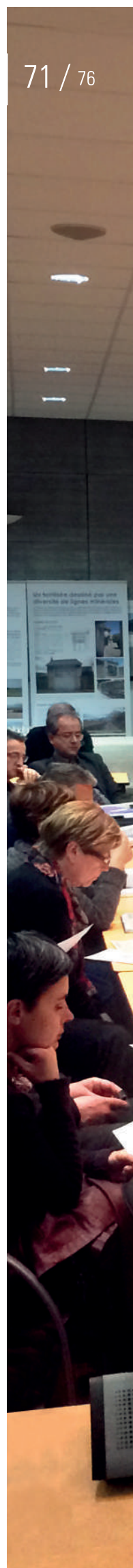
Produits Boutique OTC	Prix vente
sonnaillies	10.00
pin's Pays de Nay	0.50
pin's FBI	0.50
carnet FBI	1.50
lot Carnet FBI + pin's	2.00
bérets noir / rouge / gris / rose	10.00
sac rando vert / bleu	2.00
fiche rando (unité)	0.50
lot 12 fiches rando	3.50
lot 12 fiches rando + sac rando	5.00
Carte Postale Lagoin panoramique	1.00
carte Postale Langladure panoramique	1.00
carte Postale Eglise Nay + enveloppe	2.00
carte Postale Bastide + enveloppe	2.00
carte Postale Ouzom + enveloppe	2.00
lot env. illustrées et pré-timbrées	4.50
enveloppe illustrée et pré-timbrée	0.95
livre Béarn	30.00
animations Pêche	10.00
topoguide rando Pays de Nay	6.00
randonnées en Vallée d'Ossau	10.00
topoguide vélo route Vallées des Gaves	5.00
Val d'Azun à pied	10.00

Produits Boutique Comptes Tiers	Convention	Prix vente
livre Le secret des curieux	13	10.00
DVD Bastides 64	8	15.00
DVD Pastorale 2009	7	20.00
livret les artistes du Pays de Nay	22	5.00
CD Escota si plau	12	10.00
CD Marc Antoine Charpentier	10	20.00
CD Arieles (unité)	25	15.00
CD Arieles (lot de 2)	25	25.00
DVD Amis des Chars	18	5.00
pin's Nay Plan B	17	1.00
autocollants Béarn Plan B	17	1.00
magnet Cabourrut blanc Plan B	17	5.00
livre Maison Carrée	27	15.00

Billetterie Comptes Tiers	Convention
Concert Ensemble Orchestral de Pau	5
Tombol'Arts (Festiv'arts)	16
Théâtre des Scènes de la Grange	1
Festival Pyrène	21
Festimaitisse	31
Association Une Voix - David Olaizola	28
Concert du chœur Anima	30
Grottes de Bétharram	23
Musée du Béret	26
AAPPMA La Batbielhe	2
AAPPMA La Gaule Paloise	4



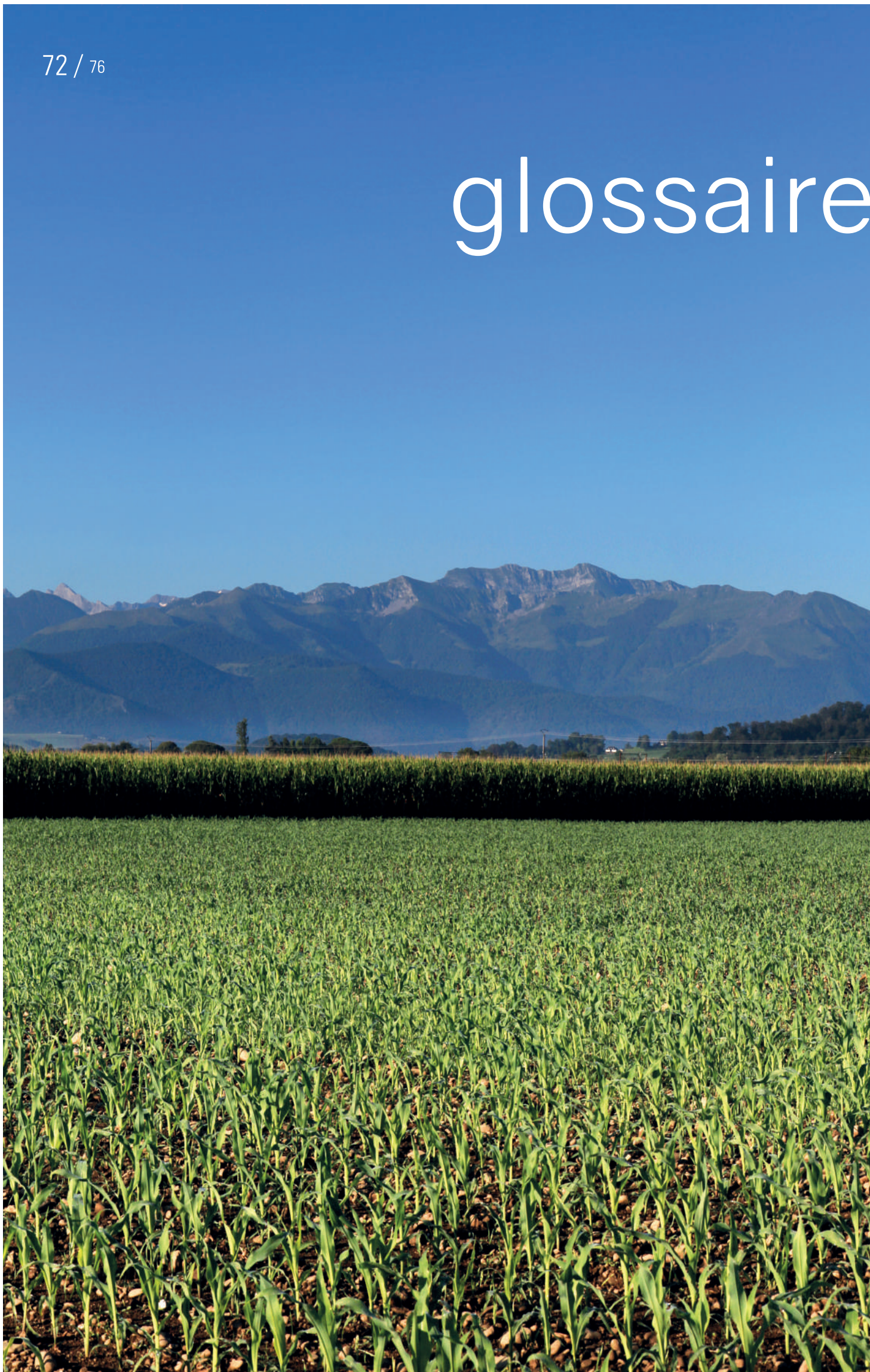
chiffres et données





72 / 76

glossaire



ADIL	Agence départementale d'information sur le logement	EMPN	Ecole de musique du Pays de Nay
ADS	Application du droit des sols	EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
AEP	Adduction d'eau potable	EPHAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
AIPR	Autorisation d'intervention à proximité des réseaux	EPFL	Etablissement public foncier local
ALSH	Accueils de loisirs sans hébergement	ERP	Etablissement recevant du public
ALUR	Accès au logement et urbanisme rénové	ETP	Equivalent temps plein
AMI	Appel à manifestation d'intérêt	FAU	Film agricole usagé
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage	FFQCD	Fonds franco-québécois de coopération décentralisée
ANAH	Agence nationale de l'habitat	FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
ANC	Assainissement non collectif	FNP	Fonds national de prévention
ANEM	Association nationale des élus de la montagne	GeMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
APA	Allocation personnalisée d'autonomie	JEP	Journées européennes du patrimoine
APGL	Agence publique de gestion locale	LAEP	Lieu d'accueil enfants-parents
ARS	Agence régionale de santé	MAPA	Marché à procédure adaptée
AUDAP	Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées	MNS	Maître-nageur sauveteur
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur	MRC	Municipalité régionale de Comté de Montmagny
BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur	NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
BP	Budget primitif	OCM	Opération collective de modernisation
CAF	Caisse d'allocations familiales	OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
CAU	Conseil départemental en Architecture, urbanisme et environnement	OTC	Office de tourisme communautaire
CC	Communauté de communes	PADD	Projet d'aménagement et de développement durables
CCAS	Centre communal d'action sociale	PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
CCGC	Communauté de communes Gave et Coteaux	PAE	Parc d'activité économique
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	PAIS	Plateforme alternative d'innovation en santé
CCPN	Communauté de communes du Pays de Nay	PALULOS	Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale
CD	Conseil départemental	PALVA	Points d'appui locaux à la vie associative
CDCI	Commission départementale de la coopération intercommunale	PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
CDG	Centre de gestion	PFM	Plan de formation mutualisé
CE	Conseil d'exploitation (Office de tourisme)	PIG	Programme d'intérêt général
CEJ	Contrat enfance jeunesse	PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
CET	Centre d'enfouissement technique	PLR	Plan local de randonnées
CGCT	Code général des collectivités territoriales	PLU	Plan local d'urbanisme
CGI	Code général des impôts	PLUS	Prêt locatif à usage social
CHSCT	Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail	PMI	Protection maternelle et infantile
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale	PPRDF	Plan pluriannuel régional de développement forestier
CIID	Commission intercommunale des impôts directs	PPRI	Plan de prévention du risque inondation
CIS	Centre d'incendie et de secours	QCM	Questionnaire à choix multiples
CLECT	Commission locale d'évaluation des charges transférées	RAM	Relais d'assistantes maternelles
CLIC	Centre local d'information et de communication	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
CNAS	Comité national d'action sociale	SDCI	Schéma départemental de coopération intercommunale
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale	SDEPA	Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques
CRPF	Centre régional de la propriété forestière	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
CTP	Comité technique paritaire	SDTAN	Schéma directeur territorial d'aménagement numérique
CUMAMOV	Coopérative d'utilisation de matériel de montage vidéo	SEAPAN	Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay
DADC	Document d'aménagement et de développement Commercial	SHEM	Société hydro-électrique du Midi
DEA	Déchets d'éléments d'ameublement	SISA	Société interprofessionnelle de soins ambulatoires
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux	SIG	Système d'information géographique
DGD	Décompte général définitif	SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
DGF	Dotation globale de fonctionnement	SMO	Syndicat mixte ouvert
DGS	Directeur général des services	SMTD	Syndicat mixte de traitement des déchets
DLA	Dispositif local d'accompagnement	SPANC	Service public d'assainissement non collectif
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles	STEP	Station d'épuration
DOB	Débat d'orientations budgétaires	THD	Très haut débit
DOO	Document d'orientations et d'objectifs	TIC	Technologies d'information et de communication
DSP	Délégation de service public	TPU	Taxe professionnelle unique
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	UPPN	Union des professionnels en Pays de Nay
DTTM	Direction départementale des territoires et de la mer	VTC	Vélo tous chemins
EMD	Enquête ménages-déplacements	VTT	Vélo tous terrains
		ZA	Zone d'activité



Communauté de communes du Pays de Nay

PAE Monplaisir - 64800 Bénéjacq - 05 59 61 11 82
contact@paysdenay.fr · www.paysdenay.fr

Directeur de la publication

Christian Petchot-Bacqué

Conception

scom communication · 8 rue des Pyrénées, Nay · www.stockli.fr

Crédits photographiques

Jean Jacques Stockli
CCPN · Office Tourisme Communautaire
École de musique du pays de Nay · APIC